

BACK COVER PAGE OF
HOUSE OF COMMONS DEBATES
OFFICIAL REPORT (HANSARD)
VOL. 144, NUMBER 084
18 SEPTEMBER 2009



PAGE DE DOS
DÉBATS DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES
COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)
VOL. 144, NUMÉRO 084
18 SEPTEMBRE 2009

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

SPEAKER'S PERMISSION

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 81

Thursday, February 16, 1995

Chair: Warren Allmand

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 81

Le jeudi 16 février 1995

Président: Warren Allmand

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and Legal Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et des questions juridiques

RESPECTING:

Bill C-41, An Act to amend the Criminal Code (sentencing) and other Acts in consequence thereof

Bill C-45, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act, the Criminal Code, the Criminal Records Act, the Prisons and Reformatories Act and the Transfer of Offenders Act

CONCERNANT:

Projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence

Projet de loi C-45, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et la Loi sur le transfèrement des délinquants

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND LEGAL AFFAIRS

Chair: Warren Allmand

Vice-Chairs: Sue Barnes
Pierrette Venne

Members

Morris Bodnar
Pierre de Savoye
François Langlois
Derek Lee
Russell MacLellan
Val Meredith
Beth Phinney
Jack Ramsay
Georgette Sheridan
Myron Thompson
Paddy Torsney
Tom Wappel—(15)

Associate Members

Chris Axworthy
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Jag Bhaduria
John Bryden
Shaughnessy Cohen
Patrick Gagnon
Sharon Hayes
Ian McClelland
Svend J. Robinson
Roseanne Skoke
Bernard St-Laurent

(Quorum 8)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES QUESTIONS JURIDIQUES

Président: Warren Allmand

Vice-présidentes: Sue Barnes
Pierrette Venne

Membres

Morris Bodnar
Pierre de Savoye
François Langlois
Derek Lee
Russell MacLellan
Val Meredith
Beth Phinney
Jack Ramsay
Georgette Sheridan
Myron Thompson
Paddy Torsney
Tom Wappel—(15)

Membres associés

Chris Axworthy
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Jag Bhaduria
John Bryden
Shaughnessy Cohen
Patrick Gagnon
Sharon Hayes
Ian McClelland
Svend J. Robinson
Roseanne Skoke
Bernard St-Laurent

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 16, 1995
(87)

[Text]

The Standing Committee on Justice and Legal Affairs met at 9:33 o'clock a.m. this day, in a televised session, in Room 253-D, Centre Block, the Vice-Chair, Sue Barnes, presiding.

Members of the Committee present: Sue Barnes, Morris Bodnar, Derek Lee, Russell MacLellan, Georgette Sheridan, Myron Thompson, Paddy Torsney and Tom Wappel.

Acting Members present: Michel Bellehumeur for Pierrette Venne; Judy Bethel for Beth Phinney; Sharon Hayes for Jack Ramsay.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin, Research Officer.

Witnesses: From the Focus on the Family (Canada) Association: Jim Slater, Vice-president, Public Policy. *From Christian Brethren:* Bill Johnstone and Don Logan.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, October 18, 1994 relating to Bill C-41, An Act to amend the Criminal Code (sentencing) and other Acts in consequence thereof. (See *Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, November 17, 1994, Issue No. 62*); and

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, September 20, 1994 relating to Bill C-45, An Act to amend the corrections and Conditional Release Act, the Criminal Code, the Criminal Records Act, the Prisons and Reformatories Act and the Transfer of Offenders Act. (See *Minutes of Proceedings and Evidence of Wednesday, October 19, 1994, Issue No. 50*).

On Clause 1 of Bill C-41

Jim Slater, from the Focus on the Family (Canada) Association, made an opening statement.

Don Logan, from Christian Brethren, made an opening statement.

The witnesses answered questions.

At 10:29 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:15 o'clock a.m., the sitting resumed.

At 11:56 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 16 FÉVRIER 1995
(87)

[Traduction]

Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques tient une séance télévisée à 9 h 33, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Sue Barnes (*vice-présidente*).

Membres du Comité présents: Sue Barnes, Morris Bodnar, Derek Lee, Russell MacLellan, Georgette Sheridan, Myron Thompson, Paddy Torsney et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Michel Bellhumeur pour Pierrette Venne; Judy Bethel pour Beth Phinney; Sharon Hayes pour Jack Ramsay.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal et Patricia Begin, attachée de recherche.

Témoins: De «Focus on the Family (Canada) Association»: Jim Slater, vice-président, Politiques publiques. *De «Christian Brethren»:* Bill Johnstone et Don Logan.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 18 octobre 1994, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence. (Voir les *Procès-verbaux et témoignages du jeudi 17 novembre 1994, fascicule n° 62*); et

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 20 septembre 1994, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-45, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et la Loi sur le transfèrement des délinquants. (Voir les *Procès-verbaux et témoignages du mercredi 19 octobre 1994, fascicule n° 50*).

Article 1 (projet de loi C-41)

Jim Slater, de «Focus on the Family (Canada) Association», fait une déclaration.

Don Logan, de «Christian Brethren», fait une déclaration.

Les témoins répondent aux questions.

À 10 h 29, le Comité suspend ses travaux.

À 11 h 15, le Comité reprend ses travaux.

À 11 h 56, le Comité ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Thursday, February 16, 1995

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le jeudi 16 février 1995

• 0935

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): Good morning. We will commence with Bill C-41, an act to amend the Criminal Code (sentencing) and other acts in consequence thereof; and also an examination of Bill C-45, an act to amend the Corrections and Conditional Release Act, the Criminal Code, the Criminal Records Act, the Prisons and Reformatory Act, and the Transfer of Offenders Act.

With us today we have two witnesses: Jim Slater, the vice-president of public policy from the Focus on the Family (Canada) Association; and from the Christian Brethren, Bill Johnstone and Don Logan.

Before we commence, I just want to advise all colleagues that there is the potential for a vote. The bells will ring for fifteen minutes sometime between 10 a.m. and 11:30 a.m. As we're down the hall, maybe we could stay seven or eight minutes into the ring and then adjourn and then come back.

We'll hear from our guests and witnesses first and then we'll have questioning.

Mr. Jim Slater (Vice-President, Public Policy, Focus on the Family (Canada) Association): Thanks very much, Madam Chair. It was a real privilege to be invited to come. I had written Mr. Allmand last December expressing concerns particularly about the inclusion of the phrase "sexual orientation" in the bill and then subsequently heard from Mr. Dupuis and we were invited. We are very appreciative of the opportunity.

I realize the committee has many other things to do and has heard from a number of witnesses, and I hope what I say will not be redundant. I definitely would like to focus on that one issue, but also on the issue of the creation of categories of people under the provisions of this proposed bill.

If I could say a word about our organization, there are many family organizations in Canada. Focus on the Family doesn't make any claim to be the biggest or the best, but we do have 130,000 households on our mailing list in Canada. We are an offspring of an organization that began in California with a radio program by a noted psychologist, Dr. James Dobson. We have been established in Canada as a non-profit organization since 1984 and, as I say, our mailing list now consists of 130,000 households. We have several publications that go across the country. We have 9,000 people that read an update on public policy issues that is produced in my department. We have a fact sheet that goes to several hundred folks across the country who want to know as quickly as possible what's happening on these issues.

Our concern, obviously, is family. We are concerned that there is an erosion of family in our society from various fronts. Some of these things we work on...we believe pornography undermines the integrity of the family, and there are many

La vice-présidente (Mme Barnes): Bonjour. Nous allons procéder à l'étude du projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, et le projet de loi C-45, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et la Loi sur le transfèrement des délinquants.

Aujourd'hui, nous recevons les représentants de deux organismes: M. Jim Slater, vice-président, Politique publique de la Focus on the Family (Canada) Association; et MM. Bill Johnstone et Don Logan de Christian Brethren.

Avant de commencer, je tiens à signaler à tous les collègues qu'il y aura probablement un vote à la Chambre. La sonnerie se fera entendre pendant 15 minutes entre 10 heures et 11h30. Étant donné que la Chambre est tout près d'ici, nous pourrions peut-être continuer de travailler pendant les sept ou huit premières minutes de la sonnerie, ajourner et revenir ensuite.

Nous allons d'abord entendre nos invités et témoins avant de passer à la période des questions.

M. Jim Slater (vice-président, Politique publique, Focus on the Family (Canada) Association): Merci beaucoup, madame la présidente. Je suis vraiment honoré d'avoir été invité à comparaître. J'avais écrit à M. Allmand en décembre dernier pour lui exprimer nos préoccupations, surtout quant à l'inclusion de l'expression «orientation sexuelle» dans le projet de loi; par la suite, M. Dupuis nous a répondu et nous a invités. Nous vous en remercions sincèrement.

Je sais que la comité a beaucoup d'autres choses à faire et qu'il a entendu un certain nombre de témoins; j'espère donc que mes propos ne seront pas redondants. Je voudrais assurément me concentrer uniquement sur cette question, mais aussi sur la catégorisation des personnes en vertu des dispositions de ce projet de loi.

Si vous permettez, je vais vous parler un peu de notre association. Il existe bien des organisations familiales au Canada. Focus on the Family ne prétend pas être la plus grande ni la meilleure, mais 130 000 foyers sont inscrits sur notre liste de correspondants au Canada. Nous sommes issus d'une organisation qui est née en Californie dans le cadre d'une émission de radio animée par une éminent psychologue, le D^r James Dobson. Nous sommes établis au Canada en tant qu'organisme sans but lucratif depuis 1984 et, comme je l'ai dit, notre liste de correspondants compte maintenant 130 000 foyers. Nous avons plusieurs publications qui sont diffusées dans l'ensemble du pays. Neuf mille personnes lisent une mise à jour que publie mon département sur les questions de politique publique. Nous diffusons également une fiche d'information à plusieurs centaines de Canadiens qui veulent savoir le plus rapidement possible ce qui passe dans ce domaine.

Évidemment, notre centre d'intérêt est la famille. Nous sommes préoccupés par le fait que, dans notre société, la famille est menacée sur plusieurs fronts. Nous travaillons notamment sur...nous croyons que la pornographie mine l'intégrité de la

[Texte]

other issues we work on. But to be quite honest, we see the sexual orientation movement, to use the phrase in the bill, as perhaps having the greatest potential for undermining the family. I hope I can elucidate on that.

We have been in several court cases as interveners on behalf of governments across the country that have been appealing decisions or entering into the first stage of court cases in which the integrity of the family was at stake, or in the case of the federal government, payments to spouses, etc. Most of you would be very familiar with these things. We've been invited on those occasions, because we have expertise in the area. We have in fact spent many years in studying what undergirds the family in our country and understanding what attacks seem to weaken it.

Perhaps it goes without saying, but I believe it needs to be said increasingly by government, agencies, and organizations such as ours that without the family we don't have anything. You can't have a nation without a strong family. Some people seem to be speaking as though it's irrelevant, but in fact it's the very first and fundamental social unit of all of society. I know that has been said before. Perhaps it has been said here by folks more qualified than I.

We see it on a daily basis. We get some 800 letters a day from families across the country asking for support in the crises in their family or their community and asking for help in what they see as attacks on the family. So we consider ourselves to be experts in that sense.

Let me turn to the matter at hand. To drop to the bottom line, I honestly believe that, in putting the phrase "sexual orientation" into this bill, the government could have no agenda other than to endorse, support, defend, and even promote the gay community. The homosexual community is known by many people across the country to be a powerful lobby at various levels of government and in society. They are, however, only some 2% of our social unit here in our nation. Yet they have achieved positions from which they can speak with some power and authority. I cannot read this bill in any other way, nor can I read what appear to be the evasions of the Minister of Justice in any other way, than that this government is committed to endorsing this lifestyle.

I know that Mr. Rock has said differently. I just do not happen to believe what he has said. For instance, in any of the court cases where we've been present as interveners, I don't find any judgments that have, as Mr. Rock has claimed, defined what sexual orientation is.

I spend a lot of time reading about it, and I happen to agree with those who say that it's a very wide definition of human inclination. I happen to know that people who are well beyond the definitions of the Minister of Justice happen to define it much more broadly than he does.

[Traduction]

famille, et il y a beaucoup d'autres questions sur lesquelles nous travaillons. À franchement parler, nous considérons le mouvement d'orientation sexuelle, pour utiliser les termes du projet de loi, comme étant la plus grave menace qui plane sur la famille. J'espère vous donner des précisions là-dessus.

Partout au Canada, nous sommes intervenus devant les tribunaux dans plusieurs dossiers au nom des gouvernements qui en appelaient de certaines décisions ou qui s'engageaient dans la première phase judiciaire où l'intégrité de la famille était en jeu ou, au niveau fédéral, dans le cas des paiements aux conjoints, etc. La plupart d'entre vous connaissent très bien ces sujets. Nous avons été invités dans ce cas-là, parce que nous avons de l'expérience dans ce domaine. En effet, nous avons passé de nombreuses années à étudier les fondements de la famille dans notre pays et à comprendre les sortes d'attaques qui semblent l'affaiblir.

• 0940

Cela va peut-être sans dire, mais je crois que le gouvernement, les organismes et les associations comme la nôtre doivent affirmer sans cesse que sans la famille, nous n'avons rien. Il ne peut y avoir de nation sans une famille forte. Certaines gens font comme si ce n'était pas pertinent, mais en fait, il s'agit de la toute première entité sociale fondamentale. Je sais que des personnes plus qualifiées que moi vous ont peut-être déjà dit cela.

Nous le voyons quotidiennement. Chaque jour, près de 800 familles de toutes les régions du pays nous écrivent pour nous demander de les soutenir dans les crises qu'elles vivent, elles ou leur collectivité, et de les aider à combattre ce qu'elles jugent être des attaques contre la famille. Nous nous considérons donc comme des experts en la matière.

Passons maintenant à la question qui nous intéresse. Pour en venir à l'essentiel, je crois honnêtement que, en incluant l'expression «orientation sexuelle» dans le projet de loi, le gouvernement ne ferait que cautionner, appuyer, défendre et même promouvoir la communauté homosexuelle. Partout au pays, bien des gens savent que cette communauté forme un puissant groupe de pression à divers paliers de gouvernement et dans la société. Cependant, elles ne représentent que 2 p. 100 environ de la population canadienne. Pourtant, ses membres occupent des positions d'où ils peuvent parler avec un certain pouvoir et une certaine autorité. La seule interprétation que je puisse donner de ce projet de loi et de ce qui semble être du faux fuyants de la part du ministre de la Justice, c'est que le gouvernement s'est engagé à cautionner ce mode de vie.

Je sais que M. Rock a déclaré le contraire, mais je ne le crois tout simplement pas. C'est ainsi que, dans les affaires où nous sommes intervenus devant les tribunaux, aucun jugement n'a défini le concept d'orientation sexuelle contrairement aux propos de M. Rock.

Je passe beaucoup de temps à lire là-dessus, et je suis d'accord avec ceux qui estiment qu'il s'agit d'une définition très large de l'inclination humaine. Je sais que les personnes qui échappent de loin, à la définition du ministre de la Justice donnent de la question une interprétation beaucoup plus large.

[Text]

It's of real interest to me that a group called the December 9 Coalition appeared before the Minister of Justice in Vancouver and before Hedy Fry and presented a brief. These folks chose to remain anonymous, and in fact somebody could question my bringing this brief—which is attached, by the way, in part to our presentation that you all have—because there are no groups attached to this. However, they seem to have sufficient status to gain the ear of a member of Parliament and of the justice minister.

They presented these claims. I'll read very briefly from it. They claim to be a working coalition of people from some twenty groups—this next phrase is very significant—“which support lesbian, gay and bisexual rights”.

However, they then go on to talk about how important their families are. Without taking much time here to elaborate on that, I would ask the question, what kind of family do bisexuals have? What kind of interpersonal relationships and dependencies should the state be supporting for a bisexual?

I have a real difficulty with that. I have difficulty, of course, in supporting the whole concept of gay marriage or gay partnerships being endorsed by the government. Here I'll use an example that might sound a little bit bizarre, but I believe it makes a point.

There are people in our society who are concerned about the thing that Bill C-41 is addressing, which is violence or hate in our society. There are people in various communities who have taken up some form of vigilantism, or certainly of trying to police or patrol the streets to guard against violence of some sort.

Our society doesn't endorse that kind of activity. If I decided that I wanted to be some sort of policeman in my society, there is no way any level of government would endorse that, other than block parents or some very innocuous, very innocent kind of activity.

• 0945

But there are such people. We've all read the somewhat bizarre stories of people who actually wanted to be policemen and obtained uniforms and began to perform the duties of a policeman. You may be saying that this is a very silly analogy, but I don't think it is.

I think people in the homosexual community who are saying they want to be family are doing the same thing. I think they're putting on the trappings of family, but they don't, if I may say it, have the equipment or the endorsement of society. They have never, through history, participated in this particular unit that is so fundamental to all of what we stand for in Canada.

I would suggest that there are two things fundamentally wrong with the wording of the proposed legislation. It creates two different classes—this has been said many times before this committee—and two kinds of victims. I won't elaborate on that.

I would ask again: how will you know what the motivation of the person was? The courts already have to wrestle with it. In fact, we have laws that allow judges to step in and make a declaration that this was aggravated assault or violence or

[Translation]

Il est particulièrement intéressant de signaler qu'un groupe appelé la Coalition du 9 décembre a rencontré le ministre de la Justice et, auparavant, M^{me} Eddy Fry, à Vancouver, pour leur présenter un mémoire. Les membres de cette Coalition ont choisi de garder l'anonymat, et on pourrait même me reprocher d'avoir apporté ce mémoire—qui, soit dit en passant est annexé au texte de notre exposé que vous avez tous reçu—car il n'y est fait mention d'aucun groupe. Cependant, cette coalition semble avoir assez de poids pour attirer l'attention d'une députée et du ministre de la Justice.

Voici ce que soutient cette organisation. Je vais lire très brièvement quelques passages de son mémoire. Elle prétend être une coalition de personnes issue de quelques 20 groupes—l'expression suivante est particulièrement importante—«qui appuient les droits des lesbiennes, des homosexuels et des bisexuels.

Cependant, les auteurs poursuivent en soulignant l'importance de leur famille. Pour ne pas perdre votre temps, je vous fais grâce des détails et je vous pose la question suivante: quel genre de famille les bisexuels ont-ils? Quel genre de relations interpersonnelles et d'obligations l'État doit-il appuyer pour un bisexuel?

J'ai du mal à le comprendre. J'ai dû mal, évidemment à faire mienne, l'idée que le gouvernement puisse cautionner les mariages et les partenaires homosexuels. Je vais vous donner un exemple qui pourrait sembler un peu bizarre, mais je crois qu'il est pertinent.

Des membres de la société canadienne sont préoccupés par l'objet du projet de loi C-41, à savoir la violence ou la haine. Dans diverses collectivités, des gens se sont érigés en justiciers, ou essayent de faire la police ou de patrouiller les rues afin de prévenir la violence.

Notre société ne cautionne pas ce genre d'activité. Si je décidais en quelque sorte de faire la police dans ma collectivité, aucun palier de gouvernement ne me le permettrait, à moins que je ne participe à la surveillance de mon quartier ou à d'autres occupations tout à fait anodines et innocentes.

Mais il existe des personnes semblables. Nous avons tous lu des histoires assez bizarres concernant des gens qui voulaient devenir policiers, qui ont obtenu des uniformes et ont commencé à faire la police. Vous direz peut-être que c'est une analogie très absurde, mais je ne le pense pas.

À mon avis, les homosexuels qui prétendent vouloir fonder une famille font la même chose. Je pense qu'ils se donnent les apparences d'une famille, mais ils ont, pour ainsi dire, ni l'équipement nécessaire, ni la caution de la société. Historiquement, ils n'ont jamais participé à cette entité spéciale et si essentielle à tous les principes que nous défendons au Canada.

J'estime qu'il y a deux erreurs fondamentales dans le libellé du projet de loi. Il crée deux classes différentes—on l'a dit à maintes reprises devant ce comité—et deux types de victimes. Je n'entrerai pas dans les détails.

Je répète ma question: Comment saurez-vous ce qui a motivé une personne? Les tribunaux sont déjà aux prises avec la question. En fait, nous avons des lois qui permettent aux juges d'intervenir et de déterminer s'il s'agit de voies de fait graves,

[Texte]

whatever. I don't think we make it any better for the courts by demanding that they penalize somebody for a particular kind of violence because they think they can know what was in the head of the perpetrator.

The truth is, if sexual orientation is left in there, they may also have to know what's in the head of the victim. What is the proof of sexual orientation? What will the courts demand for someone to prove that they were violated in some way by some crime in regard to their sexual orientation? I certainly don't know.

I know that the community is a very diverse community. I know, for instance—I'll finish with this—that the community is so diverse that they invite what many call the fringe groups to participate in major events that they put on.

In fact, the so-called Gay Olympics were held in my city of Vancouver just a year or two ago. On that occasion they invited the leather groups, the sado-masochistic groups, and others—I could name the people who endorsed them—and invited them to be full participants in that event.

They do not repudiate the so-called fringe groups. The recent dust-up in the National Action Committee on the Status of Women was regarding a book that had to do with child abuse. The named the NAMBLA organization, which is now infamous. You've heard about it before in this committee. It's the North American Man-Boy Love Association.

These groups are fringe groups, but they are not repudiated by the leadership of the gay agenda. So there is no way you can limit the definition. They will demand that the whole realm of the gay community should be included in any legislation. They are on record, in fact, as saying that if Bill C-41 is left to stand as it is—I can quote them—then "this is just the first step."

The coalition I referred to earlier has said that lesbians and gay men will not be equal unless their families have the same protections and privileges that the families of heterosexual people have. They will not stop.

I do not happen to believe that this government has the will—even if it has the words—to stop them. I, in fact, think that it isn't committed to it. I see no other reason for the inclusion of that phrase.

I thank you, Madam Chair, for the opportunity to speak.

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): Thank you.

Next we will continue with the Christian Brethren. Who will start?

The Reverend Don Logan (Christian Brethren): The situation with us is that, as Christians, we believe we have an obligation to enter into the major issues of debate, especially on moral subjects in the nation. We have done so for some time.

We are not a large group of people. We have 42 meeting places across the country from Victoria to Montreal. We pray for the government regularly and all of you here.

We have been concerned for some time about the advance of immorality in the nation. We have testified on subjects such as abortion and euthanasia, and continue to do so. This one we view as a particularly critical one.

[Traduction]

de violence ou d'un autre crime. Je ne pense pas que nous facilitons la tâche aux tribunaux en leur demandant de sanctionner quelqu'un pour un acte de violence donné parce qu'ils pensent savoir ce qui se passait dans la tête du délinquant.

En réalité, si l'on maintient la notion d'orientation sexuelle dans le projet de loi, il faudrait peut-être que les juges sachent également ce qu'il y avait dans la tête de la victime. Quelle est la preuve de l'orientation sexuelle? Quelle preuve les tribunaux demanderont-ils à quelqu'un pour attester qu'il a été victime d'un crime quelconque à cause de son orientation sexuelle? Je l'ignore absolument.

Je sais que la société est très diverse. Je sais, par exemple—c'est ma conclusion—qu'elle est si diverse que l'on invite ce que bien des gens appellent les groupes marginaux à participer aux événements importants que l'on organise.

En fait, de prétendus jeux olympiques gais ont eu lieu chez nous à Vancouver il y a un an ou deux. À cette occasion, on a invité les blousons de cuir, les groupes sadomasochistes et d'autres—je pourrais nommer ceux qui les ont parrainés—, à participer pleinement à cet événement.

On ne désavoue pas les groupes dit marginaux. Récemment, il y a eu une controverse au sein du Comité national d'action sur le statut de la femme concernant un livre sur la violence faite aux enfants. On a nommé l'association NAMBLA, aujourd'hui devenue infâme. Vous en avez entendu parler dans ce comité. Il s'agit de la North American Man-Boy Love Association.

Ces groupes sont marginaux, mais ils ne sont pas désavoués par les dirigeants de la communauté homosexuelle. Par conséquent, il n'y a pas moyen de limiter la définition. Ils exigeront que la loi protège l'ensemble de la communauté homosexuelle. Ils ont déclaré officiellement que si le projet de loi C-41 est maintenu dans sa forme actuelle—et je peux les citer—alors «ce n'est que le premier pas».

La coalition dont j'ai parlé tout à l'heure a déclaré que les lesbiennes et les homosexuels ne seront égaux que si leurs familles bénéficient des mêmes protections et privilèges que les familles hétérosexuelles. Ils ne s'arrêteront pas.

Je ne crois pas que le gouvernement actuel ait la volonté—même s'il le dit—de les arrêter. En fait, je crois qu'il ne s'y est pas engagé. Je ne vois, aucune autre raison qui explique l'inclusion de cette expression.

Je vous remercie, madame la présidente, de nous avoir donné l'occasion de nous prononcer.

La vice-présidente (Mme Barnes): Merci.

Nous passons maintenant à Christian Brethren. Qui commence?

Le révérend Don Logan (Christian Brethren): En tant que chrétiens, nous croyons avoir l'obligation de participer à ce débat important, surtout en ce qui a trait aux questions morales intéressant le pays. Nous le faisons depuis un certain temps.

Nous ne sommes pas un grand groupe. Nous avons 42 lieux de réunion à travers le pays, de Victoria à Montréal. Nous prions régulièrement pour le gouvernement et pour vous tous ici.

Depuis un certain temps, nous sommes préoccupés par la poussée de l'immoralité au pays. Nous avons témoigné sur des questions comme l'avortement et l'euthanasie et nous continuons à le faire. Nous considérons celle-ci comme étant particulièrement cruciale.

[Text]

[Translation]

• 0950

As believers in the Lord Jesus Christ, we accept the word of God as our guide for our lives and our conduct. It means a lot to us that we're in a nation that is founded upon principles, as the Constitution says, that recognize the supremacy of God and the rule of law. That's the nation in which we live, and we'd like to live by that.

There's only thing in the act we have to address this morning, and that is the sexual orientation provision. We don't object to the notion of a more severe sentence where hate exists, because we find the principle of it in the Scriptures. The law of Moses contains the idea. I've attached to the brief you received a couple of references in Deuteronomy. One of them is:

Then Moses severed three cities on this side Jordan toward the sun rising;

That the slayer might flee thither, which should kill his neighbour unawares, and hated him not in times past; and that fleeing unto one of these cities he might live.

The other references are in chapter 19 of Deuteronomy. It's essentially the same ground gone over in more detail of how certain persons, who hadn't hated their neighbour before and had accidentally killed him, could flee to a city of refuge and be released clear. It shows the principle of hate. Increasing the sentence is a reasonable approach, and we don't object to that.

We do object to this provision being put in the law, and we'll come to that in a moment. We don't condone for a moment the beatings to which these people you want to protect are subjected. We do feel the Criminal Code in its present form is adequate to defend them, just as it is to defend the rest of us. Doubtless there will be some questions about that in due course.

The difficulty we have is that the inclusion of sexual orientation gives countenance to conduct and a way of life that contradicts the word of God. It gives countenance, as I say in our brief, to conduct explicitly condemned by God's word in both the Old Testament and the New Testament. Now, you often get objections that certain matters are condemned in the Old Testament when you don't find much about them in the New Testament. It's rare that's the case, but in this case it's not so.

It is very explicit in the Book of Leviticus, and I've appended it that: "Thou shalt not lie with mankind as with womankind, it is abomination". That's unequivocal. I don't see how anybody could say it doesn't mean that.

Then we come to Romans in the New Testament:

For this cause God gave them up on the vile affections; for even their women did change the natural use into that which is against nature;

—that's clear enough, I think—

And likewise also the men, leaving the natural use of the woman, burned in their lust one toward another, men with men working that which is unseemly, and receiving in themselves that recompense of their error which was meet.

Du fait que nous croyons en Notre Seigneur Jésus-Christ, nous acceptons que la parole de Dieu oriente nos vies et notre conduite. Il nous importe beaucoup de vivre dans un pays fondé sur des principes, comme l'énonce la Constitution, qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la règle de droit. Tel est le pays où nous vivons, et nous voulons nous conformer à ces principes.

Ce matin, nous voulons parler d'un seul aspect du projet de loi: l'orientation sexuelle. Nous n'objectons pas à l'idée d'imposer des peines plus lourdes pour les crimes motivés par la haine, parce que ce principe existe dans les Saintes Écritures. La Loi de Moïse le prévoit. Dans le mémoire que vous avez reçu, j'ai inclus quelques références tirées du Deutéronome. En voici une:

C'est alors que Moïse mit à part trois villes au-delà du Jourdain, au soleil levant,

comme lieux de refuge pour le meurtrier qui a tué involontairement son prochain, un homme qu'il ne haïssait pas auparavant. En se réfugiant dans l'une de ces villes, le meurtrier aura la vie sauve.

Les autres références figurent au chapitre 19 du Deutéronome. On y aborde essentiellement la même question, avec plus de détails, en racontant comment certaines personnes, qui n'avaient pas haï leur prochain avant de le tuer accidentellement pouvaient s'enfuir dans une ville refuge et avoir la vie sauve. Cela illustre le principe de la haine. Augmenter la peine est une démarche raisonnable et nous n'y voyons pas d'inconvénient.

Cependant, nous nous opposons à l'inclusion de cette disposition dans le projet de loi et nous aborderons ce point dans un instant. Nous n'approuvons absolument pas le fait que certaines personnes que vous voulez protéger aient été battues. Nous estimons que le Code criminel, dans sa forme actuelle, les protège suffisamment, comme il protège le reste de la population. Nul doute que cela suscitera des questions en temps voulu.

Nous craignons que l'inclusion de l'orientation sexuelle justifie une conduite et un mode de vie contraire à la parole de Dieu. Comme je le dis dans notre mémoire, cette disposition cautionne une conduite condamnée de façon explicite par la parole de Dieu tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament. Souvent, d'aucuns affirment que certaines choses sont condamnées dans l'Ancien Testament alors qu'on en parle à peine dans le Nouveau Testament. Cela arrive rarement, mais tel n'est pas le cas pour la question qui nous intéresse.

Le Livre de Lévitique le dit très clairement, et je l'ai mentionné en annexe: «Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme; ce serait une abomination.» C'est sans équivoque. Personne ne pourrait contester le sens de ce passage.

Citons maintenant l'épître aux Romains dans le Nouveau Testament:

C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions avilissantes: leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature;

.. je pense que c'est assez clair. . .

les hommes de même, abandonnant les rapports naturels avec la femme, se sont enflammés de désir les uns pour les autres, commettant l'infamie d'homme à homme et recevant en leur personne le juste salaire de leur égarement.

[Texte]

Now, much could be said about the fulfilment of that Scripture, but it stands as a clear witness against homosexual conduct.

I realize it may be somewhat out of fashion to use the Scriptures extensively in such a presentation as this. It's not out of fashion with us. We make no apology for it. That's what we go by.

Implicit in this campaign to get sexual orientation into this act and other acts, we feel—and there's plenty of witness for it—is the urge to get respect. I think everyone here knows that's true; that the major impetus here is a desire for respect, countenance and consideration. Even the name of the national organization is ÉGALE, which even some of us from the west know means equal. That does not make this kind of conduct equal. It's an attempt to gain approval and esteem for a way of life that's being promoted as an acceptable alternative to what most of us regard as normality.

We have grave concern about that for our children. What's happening in some of the schools in this country, even more so in some of the schools in the U.S., is that this thing is being put forward as perfectly normal. If So-and-so has two daddies, that's fine. It's not fine. I would assert categorically that is not fine. It is not moral. The normality that they're claiming is a normality that is contrary to what all of us, or most of us—I would say roughly 97% of us—regard as normality, a normality sanctioned by the word of God, by common sense, even by the way we're put together physically.

You say what harm is there in making this thing respectable? I believe that's the core issue we face today, whether we make this kind of conduct respectable. You say it's respectable already? A lot of people don't think so. What harm is there in making it respectable, acceptable, "normal"? Plenty. Every way.

As I've said, this country is professedly founded upon principles that recognize the supremacy of God and the rule of law, particularly the supremacy of God. There's no recognition of the supremacy of God in the promotion of homosexuality. His word is absolutely contrary to it. Eighty percent of Canadians define themselves as Christians. Sixty-seven percent believe that Jesus Christ was crucified, died, was buried, was raised again. These come out of one of the most extensive surveys done on the subject—by Angus-Reid. It was set on by Queens, which is right nearby here. To disregard all that to me is excessively inconsistent.

The majority of these persons who are Christians would take the word of God as their guide—I acknowledge in varying degree. It's radically inconsistent with a Christian country to promote what is, according to God's word, contrary to Christian conduct.

[Traduction]

Eh bien, on pourrait en dire long sur l'accomplissement de ce passage, mais il témoigne clairement contre la conduite homosexuelle.

Je sais qu'il est peut-être un peu démodé de citer largement les Saintes Écritures dans un exposé comme celui-ci. Pour nous, il n'en est rien. Nous ne nous en excusons pas. C'est notre guide.

À notre avis, la campagne visant à inclure l'orientation sexuelle dans ce projet de loi, comme dans d'autres, traduit implicitement le fort désir de gagner le respect—et cela a été largement démontré. Je pense que tout le monde ici sait que cela est vrai; en effet, la grande motivation, en l'occurrence, est le désir de se faire respecter, cautionner et reconnaître. D'ailleurs, l'Organisation nationale des homosexuels s'appelle ÉGALE et même les gens de l'Ouest comme moi savent ce que cela veut dire. Cela ne rend pas ce genre de conduite égale. Il s'agit d'une tentative visant à obtenir de l'approbation et de l'estime pour un mode de vie que l'on présente comme une solution de rechange acceptable à ce que la plupart d'entre nous considérons comme normal.

• 0955

C'est un état de fait qui nous cause de graves inquiétudes pour nos enfants. Ce mode de vie est présenté comme étant parfaitement normal dans certaines de nos écoles canadiennes; et, plus encore dans quelques écoles américaines. Si un tel ou une telle a deux papas, c'est très bien ainsi. Mais ce ne l'est pas. Je soutiens catégoriquement que ce n'est pas bien du tout, que ce n'est pas moral. La normalité dont se réclament les défenseurs de ce mode de vie est contraire à ce que la plupart d'entre nous—je dirais environ 97 p. 100 d'entre nous—considèrent tiennent pour telle, comme la normalité, une normalité sanctionnée par la parole de Dieu, par le bon sens et même par la façon dont nous sommes bâtis physiquement.

Quel mal y a-t-il à rendre ce comportement respectable? Je crois que c'est là la question fondamentale à laquelle nous nous heurtons aujourd'hui, à savoir si nous devons rendre ce comportement respectable. Vous dites qu'il l'est déjà? Bien des gens ne sont pas de cet avis. Quel mal y a-t-il à ce qu'il soit respectable, acceptable, «normal»? Tout le mal du monde.

Comme je l'ai dit, le Canada est un pays qui se déclare fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit, mais d'abord et avant tout la suprématie de Dieu. Or, quand on fait la promotion de la l'homosexualité, on ne reconnaît pas la suprématie de Dieu, puisque sa parole interdit formellement cette pratique. Quatre-vingts pour cent des Canadiens se déclarent Chrétiens. Soixante-sept pour cent d'entre eux croient que Jésus Christ a été crucifié, qu'il est mort, qu'il a été enterré, mais qu'il est ressuscité. C'est ce qui ressort d'un des sondages les plus exhaustifs qu'on ait faits sur la question. C'est un sondage effectué par Angus-Reid, à la demande de l'Université Queens qui se trouve tout près d'ici. Il est excessivement inconséquent, à mon avis, de faire fi de tout cela.

La majorité de ces Canadiens Chrétiens considèrent la parole de Dieu comme leur guide—à des degrés divers, j'en conviens. Il est d'une inconséquence patente dans un pays chrétien de promouvoir un comportement qui va à l'encontre de la parole de Dieu, qui est contraire au comportement qu'on attend d'un Chrétien.

[Text]

I said at the start that our concern is for the youth of the country. I realize it's a very great argument. Doubtless there will be some questions on it as to what is inborn and what is affected by environment. The attempt to make this thing respectable is an attempt to popularize it. That it's achieved such a degree of political acceptability says something for the promotional capabilities of those who are behind it.

The opportunity as this thing becomes more accepted for experimentation and entrapment in a way of life that is promiscuous is very great. It has far-reaching implications even for health. As you know, there's been a desire to present AIDS as a kind of an equal opportunity ailment, but a New York columnist recently wrote that it's time to tell the truth. He said that up to 50% of homosexual men and IV users are infected with HIV, while just a tiny fraction of 1% of middle-class straights are. Those are the facts of the situation. It's a staggering price to pay, isn't it? But the sense of moral loss is even more overwhelming than the physical one.

We appeal to you to turn back this wrong-headed proposal. How many other instances—we've had some remarks about it—of aberrant behaviour will show up for accreditation if this one passes muster?

As members of the committee, what you're here to do with the code is to protect the nation, protect the people in the nation. You doubtless have a great sense of responsibility for that. I respect what you people are at. I know how hard you work down here. I've been here a few times. I respect it. You sit on the committee like this. I respect your motives. They are to protect the nation. If you're going to protect the nation, why include a ground that offends God's word? Why expose our youth? Why chip away at the moral fibre of the nation? In all conscience, we appeal to you to refuse to do it.

Thank you.

[Translation]

Comme je l'ai dit au début de mon exposé, ce sont les jeunes qui nous préoccupent. Je sais bien que c'est là un argument très important. Naturellement, certains se demanderont dans quelle mesure le comportement est inné ou conditionné par le milieu. Tenter de le rendre respectable, c'est essayer de le populariser. S'il est devenu aussi acceptable dans la sphère politique, c'est grâce à l'action très persuasive de ceux qui en font la promotion.

Plus ce comportement est accepté et banalisé, plus nombreuses sont les occasions de l'expérimenter et de sombrer dans une promiscuité qui a des répercussions de toutes sortes, y compris sur la santé. Comme vous le savez, on cherche à faire du SIDA une maladie qui guette l'ensemble de la population, mais un chroniqueur de New York a écrit récemment qu'il était temps de dire la vérité. Jusqu'à 50 p. 100 des hommes homosexuels et des toxicomanes qui se piquent, a-t-il dit, sont infectés par le VIH, alors que c'est le cas d'une infime fraction seulement des hétérosexuels de la classe moyenne, soit 1 p. 100. Voilà les faits. Un prix terrible à payer, n'est-ce pas? Et qui n'est rien pourtant à côté du sentiment de diminution morale.

Nous vous pressons donc de rejeter cette proposition malavisée. Si elle finit par être adoptée, combien d'autres comportements aberrants—on nous en a déjà parlé—cherchera-t-on à faire accréditer?

En tant que membres du comité, votre devoir est de veiller à ce que le code protège notre pays et notre société. C'est une responsabilité qui vous tient sûrement beaucoup à coeur. Je respecte le travail que vous faites et je sais que vous travaillez très fort. Je suis déjà venu ici à quelques reprises. J'ai de l'estime pour vous. Vous siégez à des comités comme celui-ci. Je respecte vos raisons. Vous voulez protéger notre société. Pourquoi alors inclure un motif qui bafoue la parole de Dieu? Pourquoi exposer nos jeunes au danger? Pourquoi affaiblir la fibre morale de notre nation? En toute conscience, refusez de le faire.

Je vous remercie.

• 1000

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): Is that the end of the presentation?

Rev. Logan: I'd just like to say that Bill was quite active in the Ontario bill, Bill 167, and I'm sure he will do a good job of fielding some of your questions if you'll address them to him.

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): Colleagues, that's the bill of the provincial government—

Rev. Logan: That was defeated.

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): —that was defeated.

Mr. Thompson.

Mr. Thompson (Wild Rose): Welcome, gentlemen. I appreciate your words this morning.

Normally the Bloc goes first, but I see none of them are here this morning, so I'm going to ask a question regarding Quebec.

La vice-présidente (Mme Barnes): Vous avez terminé votre exposé?

Le rév. Logan: J'ajouterai seulement que Bill a joué un rôle très actif dans le projet de loi ontarien, le projet de loi 167, et je suis sûr qu'il saura bien répondre à toutes les questions que vous voudrez lui poser.

La vice-présidente (Mme Barnes): Chers collègues, il s'agit du projet de loi du gouvernement provincial. . .

Le rév. Logan: Qui a été rejeté.

La vice-présidente (Mme Barnes): . . . qui a été rejeté.

Monsieur Thompson.

M. Thompson (Wild Rose): Soyez les bienvenus, messieurs. Je vous remercie de l'exposé que vous nous avez présenté.

Normalement, ce sont les députés du Bloc qui sont les premiers à poser des questions, mais comme aucun d'eux n'est ici ce matin, je vous pose une question au sujet du Québec.

[Texte]

I received word this morning that the Quebec Bar Association has opposed this legislation as of the last day or so. Are you aware of that, and do you have any information that you could give the committee or give me about that decision?

Mr. Slater: I am aware of that. I'm not sure if I have the source for it, but apparently they have said that this is bad legislation and have come out very firmly in opposition to it. I might think where I had the source, or someone else here might have it. I think that's very significant.

As you know, the Canadian Police Association also is opposed. Many groups have appeared there and said that those who are enforcing the law or dealing with legal matters do not see this as a wise direction in which to go. That should give us a strong indication that there's something fundamentally wrong with it.

Mr. Thompson: You said in your statement that the inclusion of sexual orientation is the first step. What do you see or envision following the inclusion in this legislation?

Mr. Slater: Several parties have said that Bill C-41 is only the first step, including the Prime Minister, who has said that the amendment of the Canadian human rights code will be the next step. We know that's a step up in terms of creating an umbrella under which this concern would be covered.

Bill C-41 was, as you know, on schedule for the end of the year but was postponed for various reasons and the committee is still dealing with it. The Prime Minister recently was quoted as saying that they do, after all, have three or four years in which to accomplish this objective.

We understand that the Prime Minister wrote a letter to a coalition of gays and lesbians assuring them that he would affirm their rights and see that they were lodged in legislation.

Many of you will know that they held a meeting here on the Hill to present a valentine to the Prime Minister saying, "You're endorsing your love today; endorse ours", demanding that the government fulfil its promise to enshrine these rights in legislation.

The next step would be whether it takes three or four years to do or whether, in fact, they will have success here. The government would then move on to do it in an amendment in the Human Rights Act. We fear that, because the government has said that this is a matter of fundamental justice.

We have great difficulty with that, because gays and lesbians have fundamental justice in our country. Our laws pertain to them just as they pertain to me. So the next step beyond that would be to have the government endorse... They've required this. The coalition I've referred to that met Mr. Rock in Vancouver in fact demanded that they be at the table through all discussions on social policy and legislation.

I won't read the whole list, but if I may just refer to a couple of them, it states that any amendment to the Human Rights Act should specify that the grounds be read interactively or in light of each other; that is, that any grounds for discrimination in the act or grounds for non-discrimination would be read interactively.

[Traduction]

J'ai appris ce matin que, pas plus tard qu'hier, le Barreau du Québec s'est prononcé contre le projet de loi. Étiez-vous au courant de cette prise de position, et avez-vous des observations à faire au comité à ce sujet?

M. Slater: Je suis au courant de cela. Je ne suis pas sûr d'où je tiens l'information, mais il semble que le Barreau se soit prononcé très catégoriquement contre la mesure qu'il juge mauvaise. Je pourrais essayer de me rappeler d'où je tiens cette information, ou peut-être quelqu'un ici pourrait m'aider. Je crois qu'il s'agit d'une prise de position très importante.

Comme vous le savez, l'Association canadienne des policiers s'oppose, elle aussi, au projet de loi. Beaucoup de groupes représentant les organismes d'application de la loi ou ceux qui s'occupent des questions juridiques, sont venus dire qu'il ne serait pas sage de s'engager dans cette voie. Je suis forcé de conclure que la mesure comporte de sérieuses lacunes.

M. Thompson: Vous avez dit dans votre exposé que l'inclusion de l'orientation sexuelle serait la première étape. Quelle serait l'étape suivante selon vous?

M. Slater: Nous sommes loin d'être les seuls à penser que le projet de loi C-41 ne serait qu'une première étape. Le Premier Ministre a lui-même dit que l'étape suivante consistera à modifier la Loi sur les droits de la personne. Nous savons bien que c'est un pas de plus en vue d'instituer un cadre de protection général à cet égard.

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet de loi en question devrait être adopté à la fin de l'année, mais l'examen en a été reporté pour diverses raisons et le comité poursuit toujours ses travaux sur cette mesure. Le Premier Ministre aurait dit récemment que le gouvernement avait, après tout, trois ou quatre ans pour la faire adopter.

Nous croyons savoir que le Premier Ministre a écrit une lettre à une coalition de gays et de lesbiennes dans laquelle il les assurait qu'il affirmerait leurs droits et qu'il veillerait à ce qu'ils soient consacrés dans la loi.

Beaucoup d'entre vous ont eu connaissance de cette manifestation sur la Colline, où les gays ont présenté au Premier Ministre un valentin avec pour message «Au moment de fêter votre amour, n'oubliez pas de reconnaître le nôtre!» et exiger du gouvernement qu'il donne suite à sa promesse de consacrer leurs droits dans la loi.

L'étape suivante, que le projet de loi soit adopté dans trois ou quatre ans ou qu'il le soit dès maintenant, serait de modifier la Loi sur les droits de la personne. C'est ce que nous craignons, parce que le gouvernement a dit qu'il s'agissait d'une question de justice fondamentale.

Cela nous préoccupe énormément, puisque les gays et les lesbiennes ont droit à la justice fondamentale au Canada. Nos lois s'appliquent à eux tout autant qu'à moi. Ainsi, l'étape suivante serait que le gouvernement entérine... C'est ce qu'ils réclament. La coalition dont j'ai parlé, qui a rencontré M. Rock à Vancouver a effectivement exigé de participer à toutes les discussions sur les politiques et les mesures législatives à caractère social.

Je ne vous lirai pas toute la liste de leurs demandes, mais je vous indiquerai, à titre d'exemples, qu'ils exigent que toute modification apportée à la Loi sur les droits de la personne précise que l'interprétation des motifs doit se faire de manière à reconnaître leur action réciproque; en d'autres termes, tout motif de discrimination interdit par la loi devrait être interprété à la lumière des autres motifs de discrimination interdits.

[Text]

What they want is that: "In combination with another ground, a new ground of discrimination would be created". They go on to say that discrimination could be based on past, present, or perceived status of a victim of alleged discrimination so that lesbians and gay men do not face the Hobson's choice of having to come out of the closet and face a dangerous risk in order to pursue a complaint on the grounds of sexual orientation.

They're claiming that they can combine all of the factors and never have to disclose which one they're using. But if they combine two, three, and four, then that creates a fifth. Then they can present that and say they've been discriminated against. Quite frankly, I can't follow that, but I think it's indicative of their whole reasoning.

• 1005

They would then say—and I could quote from this brief again—that for anything to do with family, they should be at the table and they should be getting policy amended to affirm their families.

So I go back the fact, as I mentioned in my oral presentation, that I have great difficulty not only with endorsing sexual orientation as a family matter but particularly with the inclusion of bisexuals. I cannot understand how they can claim that's a basis for family in our country, but they will. They will for sure.

The people who've claimed it would include pedophiles and the other folks have to face the fact that they do not repudiate those groups. In fact that stuff at NAC, which I referred to earlier, was over the fact that one of the people who has been in that organization for a long time said it was homophobic not to use his book on child abuse because the book repudiated the North American Man-Boy Love Association. This well placed person within the National Action Committee on the Status of Women said it is homophobic to deny people who want to love children their rights in our country.

They will not stop. They'll keep working on this. Again I say I don't think this government has the will to back up Mr. Rock's claim that this bill has nothing to do with endorsing the other gay rights. It is in fact just the first step.

Mr. Thompson: Thank you.

I want to go to the list. We have race, nationality, colour, religion, sex, age, mental or physical disability, and they want to include sexual orientation. I'm a firm believer in equal rights—equality for everyone. I want to see it enforced. Do you see any reason this list should exist at all?

Mr. Slater: No. I didn't take time in my oral presentation because in my brief I had mainly made it clear that we think there should not be a list at all. We think in fact this is dangerous. Why just this list?

[Translation]

Ils veulent donc qu'un nouveau motif de discrimination soit créé et qu'il y ait action réciproque des motifs les uns sur les autres. Ils poursuivent en disant qu'il pourrait s'agir de discrimination fondée sur le statut passé, présent ou perçu de la présumée victime, de façon que les gais et les lesbiennes n'aient pas à faire le choix de Hobson, c'est-à-dire à se déclarer publiquement et à couvrir un danger pour introduire une plainte de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Ils exigent de pouvoir combiner tous les éléments sans avoir jamais à divulguer le motif précis sur lequel ils se fondent. Mais, s'ils combinent les motifs deux, trois et quatre, ils se trouvent ainsi à créer un cinquième motif. Ils peuvent alors déposer une plainte en discrimination en invoquant ce dernier. À vrai dire, je ne les suis pas, mais il en va ainsi de tout leur raisonnement.

Ils disent ensuite—et je cite encore une fois leur document—qu'en ce qui touche la famille, ils devraient participer aux discussions et pouvoir obtenir que les politiques soient modifiées de manière à leur permettre de faire reconnaître leurs familles à eux.

Ainsi, comme je l'ai indiqué dans mon exposé, j'ai beaucoup de mal à accepter que la reconnaissance de l'orientation sexuelle, notamment dans le cas des bisexuels influe sur notre définition de la famille. Je n'arrive pas à comprendre comment ils peuvent prétendre constituer une famille, mais chose certaine, ils finiront par y arriver.

Les défenseurs de cette thèse comprennent les pédophiles, et les autres doivent se rendre à l'évidence qu'ils ne répudient pas ces groupes. En fait, ce dont je vous ai parlé tout à l'heure relativement au CCASF s'est produit parce qu'un des membres de longue date de cet organisme qualifiait d'homophobie le fait de ne pas se servir de son livre sur les sévices commis contre les enfants, parce que, dans ce livre, il répudiait la North American Man-Boy Association. Selon ce membre influent du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, c'est de l'homophobie que de nier à ceux qui le veulent, le droit d'aimer les enfants.

Ils ne s'arrêteront pas là. Ils poursuivront leurs efforts. Je le répète, je ne crois pas que le présent gouvernement soit solidaire de M. Rock qui prétend que ce projet de loi n'a rien à voir avec la reconnaissance d'autres droits pour les gais. Il ne s'agit en fait que du premier pas.

M. Thompson: Je vous remercie.

Permettez-moi de revenir à la liste. Nous avons déjà comme motifs la race, l'origine nationale, la couleur, la religion, le sexe, l'âge et les déficiences mentales ou physiques, et il est maintenant proposé d'inclure l'orientation sexuelle. Je suis un ardent défenseur des droits à l'égalité—pour tous. Je tiens à ce que ces droits soient appliqués. Est-il justifié selon vous d'avoir une liste comme celle-là?

M. Slater: Non. Je n'ai pas pris le temps de le dire dans mon exposé, puisque nous avons clairement indiqué dans notre mémoire qu'il ne devrait pas y avoir de liste. Nous considérons en fait que cela est dangereux. Pourquoi s'en tenir uniquement aux motifs qui se trouvent dans cette liste?

[Texte]

The justice minister has said we're all on the list. I have a problem with that. I'm only on the list because of my age, perhaps my religion. So I'm covered, right? What if there is hate towards me for some other aspect that isn't on the list? Then I'm not covered.

I can't do what these folks are asking; I can't combine them to say it was maybe my age, but more likely something else. Maybe they didn't like the fact that I'm green. But green isn't on the list. I won't get to combine them. I think we all know that's unrealistic. So I have a real problem with a list at all.

The hate laws in our country mainly have to do with incitement of hatred, so why should we just list bias, prejudice and this undefined term, hate? What is hate? In fact, I can quote from some of the gay literature I brought here that says anything we say about them is hate. The irony is I can read their literature in a public forum and get called a hate-monger for reading what they wrote. I find that very odd, because they're writing it to instruct their community about safe sex, about their rights and about their lifestyle, but if I read it, I'm called a hate-monger.

Is that hatred towards me? I'm not sure. They're saying my attitude is hatred towards them, but it isn't. What I have actually is a profound concern for people. I've known a number of gay people. I still do. I have a profound concern for what it does to their status psychologically. I have a profound concern for what it does to them physically.

I remember years ago, before any of this became really public, my own physician, who retired some five years after that, so he was in perhaps his late fifties, said to me—and I don't even know why it came up; I guess it was because of my work—he said if you had to deal with them in a medical practice, you wouldn't go anywhere near it. He said if you saw what they bring into my office, you would weep. It's a terribly dangerous lifestyle.

When I've said that on radio shows, people sitting across from me have called that hate-mongering. Yet their own literature calls it dangerous.

I don't think there should be any lists at all. I think in fact, as our brief suggests, it should say something like "provable hatred towards a truly identifiable group or towards any victim". The onus should be on truly identifiable. Can you tell me why other groups wouldn't want to be added to this list? Why will it stop there? Why won't the green people, to be silly, ask to be put on the list? Why would anybody want to be left off it?

[Traduction]

Le ministre de la Justice soutient que nous sommes tous protégés par la liste. J'ai des réserves à ce sujet. J'estime être protégé par la liste uniquement en raison de mon âge et peut-être aussi de ma religion. Je suis donc protégé, n'est-ce pas? Qu'arrive-t-il si je suis victime d'une infraction motivée par la haine fondée sur un motif qui ne figure pas dans la liste? Je ne suis pas protégé.

Je ne peux pas faire ce que ces gens-là réclament; je ne peux pas combiner les motifs et dire que c'est peut-être en raison de mon âge, mais qu'il est plus probable qu'un autre motif soit en cause. On m'en voulait peut-être d'être vert. Mais le fait d'être vert ne figure pas sur la liste. Je ne pourrais pas combiner les motifs. Nous savons tous que ce serait irréaliste. Je ne sais vraiment pas pourquoi nous avons cette liste.

Les lois interdisant la propagande haineuse au Canada visent principalement l'incitation à la haine. Pourquoi alors ne citer comme motifs que les préjugés et la haine, terme indéfini. Qu'est-ce que la haine? Je peux même vous citer des extraits documentés que j'ai apportés pour vous montrer que, d'après les gais tout ce que nous disons à leur sujet est motivé par la haine. Comble d'ironie, il suffit que je cite publiquement leur document pour qu'on me traite de marchand de haine. Je trouve cela d'autant plus curieux que, par ce document, ils prétendent informer leur clientèle sur la sexualité sans risques, sur leurs droits et sur leur mode de vie, mais quand c'est moi qui en fais lecture, on me traite de marchand de haine.

Dois-je y voir une manifestation de haine contre moi? Je n'en suis pas sûr. Ils disent que mon attitude montre que j'ai de la haine pour eux, mais c'est faux. Elle témoigne plutôt d'une préoccupation sincère. Je connais un certain nombre de gais. Je suis sincèrement préoccupé par l'effet psychologique de leur homosexualité et par ses effets physiques.

Il y a bien des années de cela, avant que la question ne soit vraiment débattue ouvertement, mon médecin, qui a pris sa retraite environ cinq ans après, de sorte qu'il était peut-être à la fin de la cinquantaine, m'a dit—je ne sais pas comment nous en étions venus à parler de cela; je suppose que c'est à cause du travail que je fais—que si l'on avait affaire à eux sur le plan médical, on refuserait tout contact avec eux. Il m'a dit: «Si seulement vous voyiez dans quel état ils se présentent chez moi, vous en pleureriez. C'est un mode de vie extrêmement dangereux.»

Quand je répète ces propos à des tribunes radiophoniques, mes interlocuteurs me traitent de marchand de haine. Pourtant, ils en soulignent eux-mêmes les dangers dans leur propre document.

Je crois qu'il ne devrait pas y avoir de liste. Comme nous l'indiquons dans notre mémoire, il faudrait plutôt parler de haine pour un groupe identifiable ou une victime en particulier dont on puisse faire la démonstration. Il faudrait faire la preuve qu'il s'agit bel et bien d'un groupe identifiable. Pourquoi d'autres groupes ne demanderaient-ils pas à être ajoutés à la liste? Pourquoi s'arrêteraient-ils là? Pourquoi les petits hommes verts, si vous me permettez cet exemple ridicule, ne demanderaient-ils pas à figurer sur la liste? Pourquoi tout un chacun ne demanderait-il pas à en faire partie?

[Text]

[Translation]

• 1010

I think we have to go back to truly fundamental justice and say, as has been said, all Canadians are equal before the law. We have to trust the courts. Even if we do give instruction to them through legislation, these things must be provable, they must be fundamentally sound before anybody attempts to say it was hate. I thank you for that question.

Mrs. Sheridan (Saskatoon—Humboldt): I listened with interest to what you had to say. I want to recap a couple of the positions you're taking to make sure I haven't misinterpreted what you're saying.

You identified, I think accurately, that as members of Parliament we are here to protect and to represent the people of Canada from our individual ridings and also Canada as a whole, I expect. Mr. Slater, I think you also stated at the opening of your remarks that you certainly don't condone violence against homosexuals and lesbians. Is that accurate?

Mr. Slater: Yes.

Mrs. Sheridan: I then listened as you quoted certain parts of the Bible to buttress your argument of why we ought not to include sexual orientation in the bill we're looking at.

I guess I run into some difficulty with that because if I'm correct in understanding that you would like us to remove sexual orientation, to me as a member of the Liberal government and as someone who respects what Allan Rock is doing with this bill, that would leave a segment of our population unprotected.

If I could go back for a moment to a biblical reference, you mentioned some exhortations from the Bible that are in the Old Testament, not in the New Testament. Times have changed. The Bible also says that men ought to be head of the household. The Bible would have us punish adulterous women by stoning at some stage. But the Bible also indicates, and the teachings of Jesus are, that one of the roles Jesus Christ fulfilled most aptly was to put a sheltering arm around the shoulder of society's outcasts. I would put to you that the most compelling reason sexual orientation needs to be included in that list is that there is a segment of our society, namely those people who are part of the gay and lesbian community, who have suffered at the hands of those who do not approve of the way they live.

Now, I'm not saying your particular group would take such action, but you used what you admittedly referred to as a silly example, the green people. I would urge you that when you answer this question, let's keep it in the real world of actual examples where we can look to cases where people who are part of this community have suffered both beatings or tauntings, or their lives have simply been made more difficult trying to live in a society that will not tolerate any different behaviour. To use your green people, the only green person I ever knew was Kermit the frog, and even he had a hit song called *It's Not Easy Being Green*. Well, I would urge you to consider that it's not easy being part of the homosexual or gay community. I think we

Je crois qu'il faut revenir au principe de justice fondamentale et dire, comme il est déjà précisé, que la loi ne fait acception de personne. Nous devons faire confiance aux tribunaux. Même si, dans les lois que nous édictons, nous leur donnons des directives, il faut pouvoir démontrer hors de tout doute que l'infraction était bel et bien motivée par la haine. Je vous remercie pour votre question.

Mme Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Je vous ai écouté avec intérêt. Je veux revenir à deux ou trois points en particulier pour être sûre de bien comprendre vos propos.

Vous avez dit, avec raison à mon avis, que comme députés nous sommes là pour protéger et représenter les Canadiens de nos circonscriptions respectives, et, sans doute aussi, du pays dans son ensemble. Je crois, monsieur Slater, que vous avez également indiqué au début de vos remarques préliminaires que vous n'approuviez aucunement les actes de violence contre les gais et les lesbiennes. Est-ce juste?

M. Slater: C'est juste.

Mme Sheridan: Je vous ai ensuite entendu citer des extraits de la Bible pour appuyer votre argument selon lequel l'orientation sexuelle ne devrait pas être incluse dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

J'ai du mal à accepter cette position, car, si j'ai bien compris, vous voudriez que nous éliminions la mention relative à l'orientation sexuelle. En tant que députée libérale, qui a de l'estime pour ce qu'Allan Rock essaie d'accomplir par ce projet de loi, je considère qu'un des segments de notre société se retrouverait ainsi sans protection.

Si vous me permettez de revenir brièvement à une de vos références bibliques, vous avez parlé de certaines exhortations qu'on trouve dans la bible, non pas dans le Nouveau Testament, mais dans l'ancien. Or, les moeurs ont évolué. Selon la Bible, c'est l'homme qui est censé être le chef du ménage. La Bible nous prescrit également de lapider les femmes adultères. Cependant, c'est aussi en lisant la Bible et les enseignements de Jésus-Christ que nous apprenons que la grande qualité du Christ était sa compassion pour les laissés pour compte de la société. Selon moi, l'argument qui milite le plus en faveur de l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la liste en question, c'est qu'il existe un groupe dans notre société, celui des gais et des lesbiennes, lesquels subissent des mauvais traitements de la part de ceux qui désapprouvent de leur mode de vie.

Comprenez-moi, je ne dis pas que c'est ce que ferait votre groupe, mais vous avez évoqué un exemple qui, de votre propre aveu, est ridicule, celui des petits hommes verts. Je vous invite instamment quand vous répondrez à ma question, à vous en tenir à des exemples bien réels, notamment à celui des membres de cette communauté qui sont la cible tant des coups que des railleries ou à qui on fait tout simplement des difficultés parce qu'on n'accepte pas un comportement qui s'éloigne de la «norme». Pour ce qui est de vos petits hommes verts, le seul que j'aie connu était Kermit le crapaud qui a beaucoup de succès avec son tube appelé *It's Not Easy Being Green* (il n'est pas facile d'être vert): Je vous invite à réfléchir au fait qu'il

[Texte]

can show that there is a need for a sheltering arm around the shoulders of this community. Could I have your response to that?

Mr. Slater: We would fully endorse a completely compassionate approach to people in the gay lifestyle, and I would have to say it's compassion based on a sense of real anguish about what they're experiencing and suffering and being exposed to. But I don't think that means you leave them in it or that you endorse it, or in fact you put it on an equal basis with heterosexual marriage and all the things they want.

Unfortunately over the last seven years, as part of my job, I have had to read all of their literature. I have had to read the testimony of gays and others. I have gone to meetings; I have had them come to ours. As I say, we've been in court. So I've become quite aware of what their agenda is, and it isn't just to receive compassion.

In fact, the brief I quoted says: we don't want tolerance; we want welcome; we want to be fully accepted, not just protected against abuse.

Every Canadian should be protected against violence and abuse and against definable hatred. But the fact of the matter is that not every Canadian can or should be protected against a bias, whether it's from the scripture or from some other source.

We are all biased. We all have opinions protected by the charter.

Jesus was a sheltering human being. We also believe he was God. He took people whom he sheltered and protected from the "hateful attitudes", perhaps, of the religious authorities. He sheltered them and he received them and he said: "Go and do not do that any more". So Jesus is not one who endorses lifestyle. He protects people from themselves and from what would come against them from society, and he frees them not by endorsing them, but by asking them to change—and, we believe, by giving them the power to change.

Rev. Logan: Perhaps I could just bring forward that I testified recently before the Senate committee on euthanasia. One of the major thrusts of the presentation was that palliative care is the course that should be taken. One of the reasons for that is that the upcoming need for palliative care is immensely greater because of an aging population, but also because of the growth of the AIDS scourge.

Those people need care. They need sympathetic, generous care. I don't feel any other way about them when they've got into that situation.

But what has been said is well taken as to Christ's teaching. It is his teaching that is against the homosexual principle. It doesn't remove compassion, but it could never agree with what is against the word of God.

[Traduction]

n'est pas facile de faire partie de la communauté gaie ou homosexuelle. Point n'est pas besoin de démontrer que les membres de cette communauté ont soif de compassion. Que pensez-vous de ce que je viens de dire?

M. Slater: Nous sommes entièrement d'accord pour dire qu'il faut avoir une attitude des plus compatissantes envers ceux qui optent pour le mode de vie gaie, mais je dois ajouter à cela que cette compassion s'accompagne d'un véritable sentiment d'angoisse au sujet de leur vécu, de leurs souffrances et de ce à quoi ils s'exposent. Je ne crois pas pour autant qu'il faille les laisser à leur mode de vie ou entériner celui-ci, ni même le mettre sur un pied d'égalité avec le mariage hétérosexuel et accorder à ce groupe tout ce qu'il réclame.

• 1015

Malheureusement depuis sept ans, cela faisait partie de mon travail, j'ai été obligé de lire tous leurs écrits et leurs brochures. Il a fallu que je lise divers témoignages d'homosexuels et d'autres. J'ai assisté à leurs réunions, je les ai même invités aux nôtres. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes également allés devant les tribunaux. Je sais donc très bien quel est leur programme et celui-ci ne consiste pas simplement à réclamer de la compassion.

De fait, le mémoire que je citais précise bien: nous ne voulons pas être simplement tolérés, nous voulons avoir le sentiment d'être bienvenus, d'être pleinement acceptés et non pas simplement protégés contre toute forme d'abus.

Tout Canadien devrait être protégé contre la violence, les diverses formes d'abus et toute sorte de haine définissable. Mais il reste que l'on ne peut pas, et que l'on ne doit pas, vouloir protéger tous les Canadiens contre les préjugés, que ceux-ci nous viennent des Écritures ou d'ailleurs.

Nous avons tous des préjugés. Nous avons tous une opinion, et en cela nous sommes protégés par la Charte.

Jésus faisait profiter les autres de sa protection. Nous croyons également qu'il était Dieu. Et ceux qu'il accueillait, il les protégeait contre la haine, sans doute, des autorités religieuses. Il leur offrait sa protection, les accueillait et leur disait: «Allez et ne recommencez pas». Donc Jésus n'est pas quelqu'un qui approuve un mode de vie ou l'autre. Il protège les individus contre eux-mêmes, contre la société si besoin est, et il les libère ensuite non pas en les approuvant, mais en leur demandant de changer—et, croyons-nous, en leur donnant le pouvoir de changer.

Le rév. Logan: Peut-être pourrais-je d'ailleurs rappeler que j'ai témoigné il n'y a pas très longtemps devant le comité du Sénat sur l'euthanasie. Notre exposé portait surtout sur le fait que les soins palliatifs sont effectivement la voie dans laquelle nous devrions nous engager, entre autres raisons, à cause du vieillissement de la population et de l'extension que prend le fléau du SIDA.

Voilà des gens qui ont besoin de soins. De soins où l'on fasse preuve de générosité et de compassion. Une fois, d'ailleurs, qu'ils se retrouvent dans cette situation terrible, ce sont les sentiments que j'éprouve à leur égard.

Mais ce qui a été dit à propos de l'enseignement de Jésus est tout à fait judicieux, car il va à l'encontre du principe de l'homosexualité. Il n'écarte pas la compassion, mais ne peut certainement pas aller contre la parole de Dieu.

[Text]

Mrs. Sheridan: I don't want to get into a theological argument.

I've had letters from constituents who seem to be under the impression that this particular bill does in fact put things such as benefits on the table for consideration. You have made a similar argument here this morning, but the fact is that the sexual orientation in that list in Bill C-41 is there only as grounds to be considered in the determination of the motivation for the hatred. Nothing in that legislation would confer things such as benefits or the ability to adopt on the gay community.

You made a very good point in the early part of your presentation about how the way the bill is worded at the moment might require the court to look into the validity of the victim being a member of the gay or lesbian community before the offender could in fact be brought to account for his act of hatred or act motivated against that individual. I agree with you that it certainly would be unfair to revictimize the victim.

Let's say we had a homosexual who had been beaten by a group who believed that person to be homosexual. Whether that person was or was not, the fact is that the offender might have believed that person to be part of that community when he committed the act.

I agree with you that we might need further clarification that it is the perceived belief, or the actual fact, that this person was a member of that community that motivated the act of hatred.

Rev. Logan: I'll just raise a question with you.

Mrs. Sheridan: Well, I am here to ask the questions.

Rev. Logan: Yes.

Mrs. Sheridan: I would like some answers.

Rev. Logan: Well, this will be an answer.

It raises the whole area of what the thrust of this movement from the homosexual community is. My assertion is that they're well protected by the Criminal Code as it stands. I don't know if you know of a case where a homosexual came before a court, beaten up, and it was refused because he was a homosexual. I know of none. If there's a beating, the beating should be prosecuted whether the man or woman is homosexual, straight or whatever way you want to call them.

My assertion is that the thrust of this has very little to do with sentencing. The thrust is a longer-term thrust to gain respectability, credence, whatever you'd care to call it, for the homosexual community. That's what I'm objecting to.

Mrs. Sheridan: So that is your fear, as opposed to what's actually in the legislation.

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): I'm going to allow ten minutes to the Bloc. It's out of turn, but you are here now so go ahead.

[Translation]

Mme Sheridan: Laissons si vous voulez l'argument théologique.

J'ai reçu des lettres d'habitants de ma circonscription qui craignent que ce projet de loi pose la question de avantages sociaux. Vous avez d'ailleurs repris l'argument vous-même ce matin. Or, je rappelle que l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la liste relative au projet de loi C-41, n'est qu'un des motifs permettant de déterminer s'il y a eu une attitude haineuse. Rien dans le projet de loi ne pose la question des avantages sociaux, ni même du droit des homosexuels à l'adoption.

Vous avez dit quelque chose de très juste, au début de votre exposé, sur la façon dont le projet de loi est rédigé: le libellé pourrait effectivement amener le tribunal à se prononcer sur l'opportunité de savoir si oui ou non la victime est homosexuelle, pour pouvoir inculper l'auteur d'un acte qui serait motivé ou non par la haine. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il serait parfaitement inadmissible de soumettre une nouvelle fois la victime à un traitement dont elle se sentirait à nouveau victime.

Supposons qu'un homosexuel ait été rossé par une bande d'individus qui pensaient effectivement avoir affaire à un homosexuel. Que la personne en question soit ou non homosexuelle importe peu, car les agresseurs ont effectivement cru cela au moment où ils ont commis leur crime.

Je suis donc d'accord avec vous, il faudrait peut-être plus de clarté dans le libellé de la loi, afin que l'on sache exactement si c'est simplement la perception, ou le fait lui-même, qu'on avait affaire à un homosexuel qui est à l'origine de l'acte de haine.

Le rév. Logan: Je vais vous poser une question.

Mme Sheridan: En réalité, c'est moi qui pose les questions.

Le rév. Logan: Oui.

Mme Sheridan: J'aimerais que vous me répondiez.

Le rév. Logan: En fait, ce sera en même temps une réponse.

Tout ce débat nous ramène en fait aux intentions profondes du mouvement homosexuel. Je prétends, de mon côté, qu'ils sont très bien protégés par le Code criminel tel qu'il existe aujourd'hui. Je ne pense pas que vous puissiez me citer un seul cas d'homosexuel qui ait été roué de coups, et que le tribunal aurait débouté simplement parce qu'il était homosexuel. Je ne connais pas d'exemple de ce type. S'il a été roué de coups, il est évident qu'il faut engager des poursuites, qu'il s'agisse d'un homosexuel ou d'un hétérosexuel, d'un «gai» ou d'un «straight», quelle que soit l'expression utilisée.

• 1020

Ce que je pense, c'est que le but poursuivi n'a pas grand-chose à faire avec la détermination de la peine. Il s'agit pour les homosexuels, et c'est une stratégie à long terme, de se donner un statut de respectabilité et de crédibilité, si vous voulez. Et c'est précisément ce à quoi je m'oppose.

Mme Sheridan: Voilà ce que vous craignez, par opposition à l'objectif déclaré de ce projet de loi.

La vice-présidente (Mme Barnes): Je vais donner 10 minutes au Bloc. Ce n'est pas véritablement votre tour, mais puisque vous êtes là, allez-y.

[Texte]

M. Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Vous voudrez bien m'excuser de n'avoir pas pu assister à votre exposé, mais après avoir regardé rapidement votre mémoire, je pense ne pas me tromper en disant succinctement que le seul article sur lequel vous butez dans le projet de loi C-41 est l'article 718.2 proposé. Est-ce exact?

Mr. Slater: No. We have difficulty with the whole approach to adding different categories of hate crime. Our particular objection is to adding what we think is a very bad phrase too, but it's certainly not limited to that. We think there shouldn't be a list at all.

M. Bellehumeur: Mais c'est dans l'article 718.2 que nous allons trouver cette énumération.

Mr. Slater: Yes.

M. Bellehumeur: Mais, indépendamment de l'énumération qu'on y retrouve, est-ce que vous seriez prêt à accepter le principe qu'une infraction ou un geste motivé par des préjugés ou de la haine, que ce soit vis-à-vis des homosexuels, des policiers ou de n'importe qui d'autre, soit sanctionné par une peine plus sévère?

Mr. Slater: Yes I would, because I believe it is entrenched in Canadian law now that there are aggravating factors. Other people I'm aware of have appeared here and said that very thing, that there are aggravating factors taken into account in terms of sentencing.

This is an attempt to codify it, and usually that's an attempt to make it more clear and to make it more equal across the country. But I think it has added the potential of making this a very obtuse effort. This is not something that will be easily understood. How will bias be seen or be proven to a judge? Will it be the victim's testimony that he looked at me the wrong way? Will it be something from the person's past that proves that many years ago he had a prejudice towards a certain group?

These things—thought, belief, opinion, expression—as I've said, are protected by the charter. A person may in fact have a prejudice, but our society will not allow that to be expressed in intolerance or discrimination. But then to move on and try to criminalize something called hate or bias or prejudice I think will only make this a completely difficult thing for the courts, rather than codifying it and simplifying it.

M. Bellehumeur: Si, dans cet article 718.2, il y avait une énumération plus exhaustive, est-ce que cela pourrait vous satisfaire? Seriez-vous satisfait si on incluait d'autres motifs, basés notamment sur la profession ou autres? Trouvez-vous que 718.2 est trop limitatif et qu'on insiste trop sur l'orientation sexuelle, par exemple?

[Traduction]

Mr. Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Would you please excuse me for not being here at the time of the presentation itself, but after glancing at your brief, I don't think I'm wrong in saying roughly that the only section you really criticize in the Bill is clause 718.2?

M. Slater: Non. Nous avons du mal à accepter toutes ces catégories différentes que l'on énumère et qui doivent permettre de définir le crime motivé par la haine. Nous sommes particulièrement opposés évidemment à cette expression particulière dont il était beaucoup question, mais ça ne se limite pas à cela. Nous sommes simplement opposés à l'idée d'une énumération.

Mr. Bellehumeur: But that list is within clause 718.2.

M. Slater: Oui.

Mr. Bellehumeur: But apart from the question of the list that you object to, would you be ready to accept in principle that an offense or an act motivated by some bias or hate, against homosexuals, as well as policemen or anybody else, be punished more severely?

M. Slater: Oui, puisque de toute façon le droit canadien fait une place à la notion de circonstances aggravantes. D'autres témoins ont déjà dit la même chose, à savoir que l'on tient compte dans la détermination de la peine des circonstances aggravantes.

On essaie ici de codifier ce principe, ce qui normalement devrait aller dans le sens de plus de clarté, et de plus d'uniformité dans l'exercice de la justice. Or, précisément, ce que l'on nous présente ici risque d'être un échec complet. Ce n'est d'ailleurs pas quelque chose que l'on comprend très facilement. Comment le juge peut-il voir qu'il y a un préjugé, et comment le préjugé peut-il être prouvé? Suffira-t-il que la victime déclare que l'autre l'a regardé de travers? Ou que celui-ci a des antécédents qui prouvent que plusieurs années auparavant il a exprimé des préjugés à l'égard de telle ou telle catégorie d'individus?

De toute façon, qu'il s'agisse de croyances, d'opinions, de liberté d'expression ou de pensée, toutes ces choses sont protégées par la charte. Quelqu'un peut très bien souffrir de préjugés, mais notre société ne permettra pas que cela se traduise par des actes d'intolérance ou de discrimination. Mais aller plus loin, et essayer de criminaliser ce que l'on peut désigner sous le terme de haine ou de préjugé, ou de partialité, rendra la tâche très difficile aux tribunaux, ce qui n'est pas l'intention de cette codification et de cette volonté de simplification.

Mr. Bellehumeur: If we had a more comprehensive list, in clause 718.2, would you be happier? Would you like to include other motives, referring among others to professional backgrounds, etc.? Do you think that 718.2 is too limited on one hand, or that it places too much emphasis on sexual orientation on the other?

[Text]

Mr. Slater: It's both too inclusive and too exclusive. It includes things we think shouldn't be there, but it excludes many other categories. You could never create a list. That was one of my points earlier. Why not, to use my facetious example, green people? I used that as a term that would cover all the professions or whatever. I think that's a great difficulty. You can't create a list long enough to include all Canadians.

[Translation]

M. Slater: On inclut trop de choses et en même temps on en exclut trop. C'est-à-dire qu'on inclut certaines choses qui, à notre avis, ne devraient pas être là, et on en exclut beaucoup d'autres. Voilà pourquoi, je l'ai dit tout à l'heure, on ne peut pas procéder par énumération. Pourquoi ne pas alors, si je veux revenir à mon exemple un peu farfelu, parler de martiens ou d'hommes verts? J'ai dit cela pour utiliser une espèce de terme générique qui pourrait tout englober. Je crois qu'il y a là une réelle difficulté. Vous ne pouvez pas avoir d'énumération suffisamment longue qui permette de tout inclure.

• 1025

M. Bellehumeur: C'est parce qu'il faut vivre avec notre temps. Il faut vivre avec ce que nous rencontrons. Les députés qui sont ici veulent participer à l'élaboration de la loi et essaient donc de travailler en conformité avec l'époque dans laquelle on vit. Je n'ai jamais rencontré de Martiens, mais je rencontre souvent des policiers ou des homosexuels. Si ces gens-là sont à la merci d'une bonne volée motivée par la haine ou les préjugés, on doit faire quelque chose pour les protéger. C'est notre devoir.

Dans votre mémoire, vous avez donné l'exemple d'un monsieur X qui, à cause de ses préjugés, donne une volée à un homosexuel et qui sera puni plus sévèrement qu'un monsieur Y qui, détestant les policiers, donne une volée à un policier. C'est un exemple que je retiens, et c'est peut-être dans le cadre de l'article 718.2 qu'on pourrait tenter de faire quelque chose.

Vous me parlez de Martiens et de bonhommes verts. Je pense qu'il sera tout à fait temps de s'en occuper quand on les verra vraiment sur la terre. Pour l'instant, ce n'est pas la peine. Par contre, il est certainement temps de penser à protéger ceux que l'on veut protéger et qui en ont besoin.

Lorsque vous me dites que vous n'êtes pas contre le principe en soi et qu'on devrait tenir compte, lors de la sentence, de la motivation de l'infraction, que ce soit la haine ou les préjugés, nos idées se rejoignent. On utilise simplement des termes différents. Et, que vous le vouliez ou non, il y a des homosexuels au Canada et ils reçoivent des volées uniquement parce qu'ils sont homosexuels.

D'autre part, il y a des femmes qui reçoivent des volées parce qu'elles sont femmes. Et il y a aussi des policiers qui reçoivent des volées parce qu'une bande de voyous ne les aime pas.

Je ne comprends pas votre acharnement sur deux ou trois mots, acceptant une protection supplémentaire pour un groupe d'individus et pas pour un autre.

Je voudrais donc vous demander s'il serait possible de rédiger l'article 718.2 en essayant d'inclure le plus possible de groupes ayant besoin de protection, comme les homosexuels ou d'autres groupes dont on n'a pas encore fait mention. Seriez-vous satisfait si on élargissait l'article 718.2 en faisant une énumération plus exhaustive?

Mr. Slater: My brief made the suggestion that it should say "any identifiable group". In fact, I've amended section 718.2 to read this way:

It should be based on evidence that the offence was motivated by provable hate, based on proven participation in an identifiable group.

Mr. Bellehumeur: But we have to live with our times. We have to live with what we come across on a day-to-day basis. Members of the committee want to take part in the development of new laws, and try to work according to our times. I never came across green men, as opposed to policemen or homosexuals, which happens quite often. And if it is quite easy for those people to get beaten up, because of hate or bias, we have to do something to protect them. That's our duty.

In your brief, you quoted the case of someone who, because of some sort of bias, beats up an homosexual, and who is going to be more severely punished than someone who, hating policemen, would beat up one of them. I will take note of that example, and, as a matter of fact, we might try to do something within clause 718.2.

You were speaking about green men. We will have ample time to take care of them, whenever we come across those green men on earth. Right now we don't have to. On the other hand, it is high time to think of protecting those we really want to protect and who need it.

You say that you are not against the principle in itself, and that we should take into account, at the time of sentencing, the motivation of the offense, whether it might be hate or prejudice, and we seem to agree on that. We just use a different terminology. And, whether you want it or not, homosexuals in Canada are being beaten up only because they are homosexuals.

On the other hand, we also see women being beaten up because they are just women. And policemen also get beaten up by some hoods who don't like them.

So I do not understand your insisting on two or three words, while accepting supplementary protection for certain groups of individuals and not others.

It might be possible to word clause 718.2 and include the maximum number of groups in need of protection, like homosexuals or others we might have omitted. Would you be satisfied with some kind of broadening of clause 718.2, which would mean a more comprehensive list?

M. Slater: Dans mon mémoire, je parlais de «tout groupe identifiable». J'ai moi-même proposé une modification au paragraphe 718.2, qui se lirait ainsi:

Que l'on a la preuve que l'infraction est motivée par la haine, fondée sur l'appartenance de la victime à un groupe identifiable.

[Texte]

I do believe that nobody should receive violent or hateful treatment, provable hateful treatment, because of their membership in any group, whether it's racial or otherwise. But I object strongly, for the reasons I presented earlier, to including sexual orientation, because it is not in here just to give protection to them, but to give them the opportunity to move on to their other objectives.

But I believe that anybody, if they can prove that they are an identifiable member of an identifiable group, should be protected on that basis. So that's the kind of inclusiveness I would endorse.

Rev. Logan: If I can just respond to your question, it is that section I object to, simply and only, in the law. I have no objection to hate being viewed more seriously in sentencing than a crime in which hate is not a factor. I do object to sexual orientation being in there because it goes against the Scriptures; it countenances behaviour that is against the Scriptures.

Further, in response to your questions, the other things on the list are pretty universal. This one is a specific behaviour. If you start in on specific behaviours, you could take up half the book. The extension of the list would be interminable.

[Traduction]

Tout acte de violence ou de haine, dans la mesure où l'on peut prouver que l'acte est motivé par la haine, celle-ci s'expliquant par l'appartenance de la victime à tel ou tel groupe, racial ou autre, est évidemment à proscrire. Mais pour les raisons que j'ai déjà citées ici, je m'oppose à ce que l'on inclue l'orientation sexuelle, parce qu'elle ne serait pas mentionnée uniquement pour protéger les homosexuels, mais pour leur donner la possibilité de progresser dans l'exécution de leurs stratégies.

Mais je pense par ailleurs que toute personne qui appartient à tel ou tel groupe reconnu doit pouvoir bénéficier de cette protection. Voilà le genre d'inclusion que j'approuverais.

Le rév. Logan: Si vous me permettez de répondre à votre question, c'est également ce à quoi je m'oppose, dans la loi. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que la haine, comme motif d'un crime, donne lieu à une sentence plus sévère. Je m'oppose à ce que l'on inscrive l'orientation sexuelle dans la loi, parce que c'est contre l'esprit des écritures, et que cela donne un statut à un mode de comportement opposé à l'esprit des écritures.

De plus, et pour répondre à vos questions, tout ce qui figure par ailleurs dans l'énumération est assez général. À l'exception, précisément, de cette caractéristique plus particulière. Si vous commencez à faire une liste de caractères spécifiques, il vous faudra tout un livre. La liste en serait interminable.

• 1030

M. Bellehumeur: Pour terminer, puisqu'on parle des Écritures et de la religion, je voudrais mentionner un commandement que je respecte, étant moi-même catholique pratiquant: «Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés». Si, par une loi, on veut protéger ceux qui en ont le plus besoin, qu'ils soient homosexuels ou pas, je serai toujours en faveur d'une loi qui va les protéger. Je n'ai pas d'autres questions, madame la présidente.

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): We are going to adjourn for the vote right now and come back for five-minute rounds. Please, colleagues, get back here as quickly as possible so we can continue.

Our witnesses and guests here today, either you may stay here or you may find it interesting to go to the House of Commons for the next twenty minutes and watch the vote.

Mr. Bellehumeur: Just to wrap up, as we are mentioning the scriptures and religion, I would like to say that there is a commandment that I respect, being myself religious and catholic: "love one another as I have loved you". But if we want to protect certain categories of individuals in need of protection, and who might be homosexual or not, I will always be in favour of legislating that protection. No more questions, Madam Chair.

La vice-présidente (Mme Barnes): Nous allons suspendre nos travaux pour le vote, et nous passerons à notre retour aux tours de cinq minutes. Chers collègues, revenez aussi rapidement que possible pour que nous puissions poursuivre.

Pour ce qui est de nos invités et témoins, vous pouvez rester dans cette salle ou vous rendre à la Chambre des communes pour les 20 minutes qui viennent, et suivre le vote, si cela vous intéresse.

• 1031

• 1115

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): We will resume our hearings on Bills C-41 and C-45 in five-minute rounds.

Mr. Bodnar, it is your turn.

Mr. Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Thank you, Madam Chair.

Your presentations were interesting. I can't recall which one of you spoke on the point, but I got a feeling of compassion for members of the homosexual community. I also got the impression that even though you feel compassion, you do feel that perhaps compassion does not mean protection. Am I reading this wrong or not?

La vice-présidente (Mme Barnes): Nous continuons maintenant nos audiences sur les projets de loi C-41 et C-45 et nous procéderons à des rondes de questions de cinq minutes.

Monsieur Bodnar, à vous la parole.

M. Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Merci, madame la présidente.

Vos exposés étaient très intéressants. Je ne me souviens pas lequel d'entre vous a abordé ce sujet, mais j'ai eu l'impression que vous faisiez preuve de compassion envers les homosexuels. J'ai également eu l'impression que, malgré cela, vous sembliez dire que la compassion ne va pas de pair avec la protection. Vous ai-je bien compris?

[Text]

Mr. Slater: Well, I would say that's wrong, because obviously compassion would involve protection. What it doesn't involve, in our minds at least, is endorsement of the lifestyle represented by that phrase "sexual orientation" or whatever parties within that definition.

I think it's quite a different thing to have compassion for people. No one in Canada, as I've said, should be subject to hate because of anything. They certainly shouldn't be subjected to violence based on a hatred someone has towards them. But there is quite a difference, I think, between protecting them and endorsing their lifestyle, and I think that is the effect of putting it in here. I think that's the effect of putting what the gay community has called this first step in place and then going on for the other things they want, including amending the Human Rights Code.

Mr. Bodnar: I take it what you're saying is proposed subparagraph 718.2(a)(i), where it says "evidence that the offence was motivated by bias, prejudice or hate based on the race," etc., "or sexual orientation of the victim" is in fact endorsing the lifestyle.

Mr. Slater: I think the wording here would give credibility to any of these categories. Certainly it would affirm race as a basis for integrity, for protection and for endorsement that it's a natural thing.

The other problem with it is all of these except religion are obviously something you can't do anything about. These are things you're born with, although of course there is a blurring of these lines, even.

That's why I say the whole list has problems with it. As was pointed out by a questioner earlier, this is not an inclusive list, but you'll never make it inclusive. That's my theory. You can't just keep adding to this.

Mr. Bodnar: I'll tell you a concern I have about that section, and maybe I look at it differently from most other people. I won't judge what other people think, but I'll just give you my scenario with respect to that section.

Again, don't take me wrong. I don't endorse the homosexual way of life, but when I look at this section that deals with sexual orientation, I think of myself, my wife, my son and two daughters at home. I consider that section protects them and me in the event of a heterosexual—and I put myself in that category—being beaten up in any way by a group of gays because of sexual orientation. It's my understanding that is starting to occur. I like that section for that purpose. I do not believe I should be beaten up just because of my sexual orientation.

Do you believe that section would give me such protection and give you that protection as well? And do you feel you should have that added protection?

Rev. Logan: I'd be glad to respond to that.

I'd be glad to take my chances without the section. The law will protect me. I have no qualms about being beaten up by a group of homosexuals and that being tolerated.

[Translation]

M. Slater: Et bien, je crois que non, car de toute évidence la compassion entraîne la protection. Ce qu'il faut éviter, à notre avis du moins, c'est de ratifier le style de vie que l'on entend par l'expression «orientation sexuelle» ou quelque partie que ce soit qui soit incluse dans sa définition.

À mon avis, la compassion, c'est autre chose. Comme je l'ai dit, personne au Canada ne devrait être un objet de haine pour quelque raison que ce soit. Personne ne devrait non plus être victime de violence en raison de la haine que quelqu'un éprouve à son égard. Mais pour moi, il y a un abîme entre protéger ces gens-là et ratifier leur style de vie, et c'est à mon avis l'effet qu'aura l'inclusion de l'expression. C'est l'effet qu'aura ce premier pas, comme l'a appelé la communauté «gaie», qui voudra ensuite autre chose, y compris modifier le Code des droits de la personne.

M. Bodnar: Si je vous comprends bien, vous dites que le sous-alinéa 718.2(a)(i) proposé, dans lequel on dit «que l'infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondée sur la race...» etc. «ou l'orientation sexuelle de la victime» a pour effet de ratifier ce style de vie.

M. Slater: À mon avis, le libellé conférerait de la crédibilité à n'importe laquelle de ces catégories. Bien sûr, la disposition confirmerait l'intégrité, la protection et l'approbation de la race, qui est une chose naturelle.

L'autre problème, c'est que dans tous ces cas à l'exception de la religion, il s'agit de caractéristiques qui ne peuvent être changées. Les gens naissent avec ces caractéristiques, même si dans bien des cas, elles sont assez floues.

C'est pourquoi je dis que cette liste pose de nombreux problèmes. Comme quelqu'un l'a fait remarquer tout à l'heure dans une des questions, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais elle ne le sera jamais. C'est du moins ce que je crois. On ne peut pas toujours y ajouter de nouveaux éléments.

M. Bodnar: Cette disposition me pose un problème; je ne l'aborde peut-être pas sous le même angle que la plupart des gens. Je ne porte pas de jugement sur ce que les autres pensent, je me contenterai seulement de vous dire ce que je pense de cette disposition.

Comprenez-moi bien, je n'approuve pas le mode de vie homosexuel, mais quand je lis cette disposition sur l'orientation sexuelle, je pense à ma famille, ma femme, mon fils, mes deux filles et moi-même. J'estime que cette disposition nous protège dans la mesure où elle s'appliquerait au cas d'un hétérosexuel—et j'appartiens à cette catégorie—qui serait battu par un groupe d'homosexuels en raison de son orientation sexuelle. Je crois savoir que cela commence à se produire. C'est pour cette raison que je suis d'accord avec la disposition. Je ne crois pas que mon orientation sexuelle puisse justifier que l'on me batte.

Croyez-vous que la disposition me protégerait de cette façon et qu'elle vous protégerait également? Croyez-vous que cette protection supplémentaire soit nécessaire?

Le rév. Logan: Permettez-moi de répondre à cette question.

Je suis prêt à courir ma chance sans la disposition. La loi va me protéger. Je ne crains pas que l'on tolère que je sois battu par un groupe d'homosexuels.

[Texte]

I think what we've gotten into here, if I might just add in response to your first inquiry, is we have a bunch of very long-standing prohibitions in this section as it stands. Now we're getting into behaviours, and the thing is endless. But even if you included them all, I'd still object to this one because it gives countenance to conduct that's contrary to God's word.

Mr. Slater: Could I just add to that?

Rev. Logan: Please.

[Traduction]

Pour revenir à votre première question, le problème que pose la disposition, c'est qu'il y a déjà dans cet article une très longue liste d'interdictions. Si maintenant on aborde les comportements, cela n'a plus de fin. Mais même si on les incluait tous, je m'opposerais encore à l'inclusion de l'orientation sexuelle, car elle favorise une conduite contraire à la parole de Dieu.

M. Slater: Puis-je ajouter quelque chose?

Le rév. Logan: Je vous en prie.

• 1120

Mr. Slater: If I can just add to that, as I said earlier, heterosexuals are 97% or 98% of society. I don't think that makes us a threatened minority. I would certainly like protection from anybody who would want to beat me because I'm heterosexual, married, have children, or anything else. But I think the law does protect me, and my whole point is there shouldn't be a list. You and I, gays and everyone else should be protected by the law that says there should be no hatred toward anyone. There should be no violence based on hatred and I would take my chances with that.

Mr. Bodnar: Let's take a court scenario and assume there isn't any problem proving this because perhaps the perpetrator admits this was motivated by the person being of a different sexual orientation, either heterosexual or homosexual. Do you believe that factor should be a consideration for the court in the sentencing process even if it's left out of here?

Mr. Slater: Do you mean sexual orientation?

Mr. Bodnar: Yes.

Mr. Slater: As I've said, from our perspective in the amendment I read, if there is provable hate toward a fully identifiable group. . . I don't believe the gay community can be fully identified, first of all, because we will never limit it to just the three categories the justice minister has named because gays will not limit it. They will come into court, they will continue to come to this government or the next government and demand, on behalf of all gays, total equality, as I quoted this coalition of groups saying: "We want welcome, we want endorsement of who we are. It's none of your business what we do, so we want to be fully accepted." You can't limit it.

Mr. Bodnar: How do you define a fully identifiable group?

Mr. Slater: Certainly in our day and age, race can be identified by the genetic code. Age is hardly a difficulty in our country. Most of these things are very obvious. Sex can be changed by a tiny minority by choice, apparently, surgically. But most of us know what we are and are content with that division in the human race.

Mr. Thompson: You made a statement in your presentation that Canada's youth are at risk. Could you expand on that a little?

Rev. Logan: I think they're very much at risk because of the tendency to experiment that exists in youth, especially in the area of sex, as homosexuality gets increasing recognition and respectability, which is already happening. We don't want to

M. Slater: J'aimerais ajouter que, comme je l'ai dit plus tôt, les hétérosexuels constituent 97 ou 98 p. 100 de la société. Je ne crois pas que cela fasse de nous une minorité menacée. Bien sûr, je veux être protégé de la violence que l'on pourrait m'infliger parce que je suis hétérosexuel, marié, père de famille ou pour quelqu'autre raison. J'estime toutefois que la loi me protège; tout ce que je dis, c'est qu'il ne devrait pas y avoir de liste. Vous et moi, les «gais», tout le monde devrait être protégé par une loi contre la haine. Il ne devrait pas y avoir de violence motivée par la haine et, à partir de là, je suis prêt à courir ma chance.

M. Bodnar: Supposons que les tribunaux soient saisis d'une affaire et que, de l'aveu même de l'agresseur, le crime a été motivé par l'orientation sexuelle de la victime, qu'elle soit hétérosexuelle ou homosexuelle. Croyez-vous que le tribunal devrait tenir compte de cet élément dans la détermination de la peine même si ce critère n'est pas ajouté à la loi?

M. Slater: Vous parlez de l'orientation sexuelle?

M. Bodnar: Oui.

M. Slater: D'après la modification que j'ai lue, dans notre perspective, s'il est possible de prouver que le crime a été motivé par la haine pour un groupe bien identifiable. . . Je ne crois pas que l'on puisse bien identifier la communauté «gaie», pour commencer, car les «gais» ne s'en tiendront jamais aux trois seules catégories déterminées par le ministre de la Justice. Ils iront devant les tribunaux, ils continueront de réclamer, auprès de votre gouvernement ou du prochain, l'égalité totale pour tous les «gais», comme l'a fait cette coalition de groupes que j'ai citée et qui disait: «Nous voulons être accueillis, nous voulons être acceptés pour ce que nous sommes. Ce que nous faisons ne regarde personne et nous voulons être acceptés pleinement.» On ne peut pas limiter cela.

M. Bodnar: Comment peut-on déterminer qu'un groupe est bien identifiable?

M. Slater: De nos jours, la race peut être identifiée par le code génétique. Quant à l'âge, cela ne pose pas de problème dans notre pays. Ces choses-là sont très évidentes. Une infime minorité de gens peuvent changer de sexe par chirurgie, semble-t-il, mais la plupart d'entre nous savons ce que nous sommes et sommes satisfaits d'appartenir à l'un ou l'autre groupe de la race humaine.

M. Thompson: Vous avez dit dans votre exposé que les jeunes du Canada courent un risque. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Le rév. Logan: J'estime qu'ils courent un très grand risque car les jeunes surtout ont tendance à vouloir faire de nouvelles expériences, particulièrement en ce qui a trait à la sexualité. Or on sait que l'homosexualité est de plus en plus reconnue et

[Text]

increase that. As it gets more currency in society the taboo of staying away from it is reduced. That's what these people want to do. They want to reduce that taboo; they want to remove it. But that's a great saving grace with young people. They don't go near it for that reason.

If they get hooked on it because it has become an acceptable thing to do, it will take hold of some of them and they'll follow that promiscuous route. There are plenty of statistics that show just how promiscuous that lifestyle is. As I've said in my brief, it's not only the moral aspect of it, which I've used and is the most serious, but the physical one, the disease aspect. That reference in *Newsday* was written by a homosexual columnist. The man himself was saying this is the situation as it prevails: 50% versus a small portion of 1%. I don't know how many children you have, but I have a few and I don't want them exposed to this. Does that help?

Mr. Thompson: Yes, it does. Are you aware of any activities that are taking place in our country, either in schools or any other outside involvement, where a lifestyle is being presented to the youth in a fashion that would persuade them to find it acceptable?

Rev. Logan: There have been some events in the Toronto school divisions, but it's a pervasive thing. There's an attempt to make this an acceptable alternative lifestyle. That's the professed objective of these people. I submit that's a very dangerous thing to countenance.

Mr. Thompson: You believe there is evidence that is happening?

Rev. Logan: Oh, it is happening, right, left and centre.

• 1125

Mr. Thompson: You are saying this is so in the schools?

Rev. Logan: In the schools.

Mr. Slater: Mr. Logan alluded to the Toronto situation. I was in a debate with a member of the House of Commons on a radio station in B.C. at one time and pointed out that in Toronto there are pamphlets—and I actually have a photograph of them in my file here—talking about oral sex, anal sex, and sado-masochism, all under the guise of so-called safe sex or, as they now style, under pressure from others, safer sex, because there is no safe sex except within marriage, and even that has its risks. These pamphlets actually had photographs—not graphic, pornographic photographs, but nonetheless these were available in counsellors' rooms.

Unfortunately, the member of Parliament on that occasion chose to deny their existence until we got off the air. I challenged him and said, "You have them in your drawer just like I have them in my drawer in my office". Afterwards, all he could say is, "They're not in the schools". What he meant was that they are not officially endorsed by the education department. But we know that they are in the schools. They are available to counsellors.

[Translation]

respectée. Il ne faut pas ajouter à cela. Plus elle est présente dans la société, plus le tabou contre elle diminue. C'est ce que veulent les homosexuels. Ils veulent réduire ce tabou et l'éliminer. Ce qui sauve les jeunes, c'est qu'ils respectent ce tabou.

S'ils font l'essai des comportements homosexuels parce qu'ils sont devenus acceptables, certains d'entre eux les adopteront et s'engageront dans cette voie immorale. D'abondantes statistiques montrent à quel point ces gens-là changent souvent de partenaires. Comme je l'ai dit dans mon mémoire, il n'y a pas que l'aspect moral de la question, sur lequel je me suis fondé et qui est l'élément le plus grave, il y a aussi l'aspect physique, la maladie. L'article du *News Day* a été rédigé par un journaliste homosexuel. C'est lui qui décrivait la situation: 50 p. 100 chez les homosexuels contre une faible fraction de 1 p. 100. Je ne sais pas combien d'enfants vous avez, mais j'en ai quelques-uns et je ne veux pas qu'ils soient exposés à cela. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Thompson: Oui. Savez-vous s'il y a des endroits au pays, dans les écoles ou ailleurs, où l'on présente aux jeunes un style de vie quelconque pour les persuader qu'il est acceptable?

Le rév. Logan: Il y a eu quelques cas dans les divisions scolaires de Toronto, mais c'est un phénomène insidieux. On essaie de faire accepter qu'il s'agit d'un autre mode de vie acceptable. C'est l'objectif avoué que poursuivent ces gens-là. Je soumetts pour ma part qu'il est très dangereux d'y accorder crédit.

M. Thompson: D'après vous, il y a des preuves de cette situation?

Le rév. Logan: Oh oui, il y en a partout.

M. Thompson: Vous dites que cela se fait dans les écoles?

Le révérend Logan: Oui, dans les écoles.

M. Slater: M. Logan a fait allusion à certains cas à Toronto. À un moment donné, je participais à une discussion avec un député de la Chambre des communes, sur les ondes d'une station de radio de la Colombie-Britannique. Je lui avais fait remarqué que, à Toronto, il existe des brochures—et j'en ai même des photographies ici dans mon dossier—sur les relations sexuelles orales et anales, ainsi que sur le sadomasochisme. Tout cela était présenté sous le couvert de ce qu'on appelle les relations sexuelles sans danger ou, comme on les appelle maintenant, par suite de pressions d'autres groupes, de relations sexuelles moins dangereuses, car il n'y a pas relations sexuelles sans danger, sauf au sein du mariage, et même là, ce n'est pas sans risque. Dans ces brochures, on trouvait des photographies—rien de trop descriptif ou pornographique, mais ces brochures pouvaient néanmoins être consultées dans les bureaux des conseillers.

Malheureusement, le député a choisi de nier l'existence de ces brochures tant que nous étions en ondes. Je l'ai défié et je lui ai dit que, tout comme moi, il en avait sans doute dans un tiroir de sa table de travail. Par la suite, tout ce qu'il a pu me dire, c'est que ces brochures ne se trouvaient pas dans les écoles. Ce qu'il voulait dire par là, c'est qu'elles n'avaient pas officiellement reçu l'aval du ministère de l'Éducation. Nous savons toutefois qu'elles se trouvent dans les écoles. Les conseillers peuvent s'en procurer.

[Texte]

In Toronto, perhaps some three or four years ago, city council went downtown literally to tour the gay district and the gay baths, and they came back fully enthused that they needed to talk to all the children about these kinds of lifestyles and how to be safe if they practised them.

This is a terribly devastating plague that has come into our schools, and it is now endorsing things such as the "It's okay to be gay" program; "It's okay to come out of the closet". They are told that 10%, or even 12%, of them are gay, which is not true. It has been documented around the world that it's never more than 1% or 2% in a society, but this is what our kids are being told.

This is a tremendous concern to us, and this legislation, again, just endorses that phrase. The subtlety of saying "Any sexual orientation is okay" will just become a plague to our young people.

Mr. Thompson: I'm aware of these pamphlets as well. I have had quite a collection sent to me from various schools that have taken them from children. I agree; they certainly aren't endorsed by the education departments, but nevertheless they are there. I find them very offensive, but when I make an issue of these kinds of things I hear the defence that these pamphlets are indeed to combat the problems we have with AIDS.

Do you agree with that statement?

Mr. Slater: I agree that that is what they say and that AIDS is a terrible problem. In fact, it's a devastation among the whole gay community, as Mr. Logan has pointed out. I do not agree that this justifies telling all our kids about it. In fact, the agenda of those who talk about the safer sex program, based mainly on the gay lifestyle and the dangers it poses to young people, is that it must be started at the earliest grades.

It causes me to weep to think that kids in elementary school, and even earlier, should be taught about things their body was never intended to do and would never stand up to if they practised it. It destroys the innocence of childhood.

The Wall Street Journal talked about this being just a product of the whole sexual revolution, so-called freedom. This article goes on to point out that advocates of the gay and lesbian movement have the responsibility to set forth their alternative proposals. They are calling for more than liberation from established standards and they have to clarify for all of us how sexual mores are to be inculcated in the young, who are particularly vulnerable to seduction and solicitation.

The hard truth is that because of the AIDS plague, which is primarily, as has been pointed out, in the gay community, they must seek other partners. Unfortunately, they often target the youth, as NAMBLA does. There are many other organizations. There is a slogan of a society in the United States that says, "Sex before eight or it's too late". People try to deny this, but it's nonetheless there.

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): I've given you extra time.

Mr. Wappel.

[Traduction]

À Toronto, il y a trois ou quatre ans environ, le conseil municipal est allé visiter le secteur gai de la ville et les établissements de bains gais. Les membres du conseil en sont revenus plein d'enthousiasme et ont déclaré qu'il fallait parler à tous les enfants de ces différents styles de vie et de la manière de les pratiquer, s'ils le faisaient, en toute sécurité.

C'est une plaie terrible qui dévaste nos écoles et voilà que l'on accepte maintenant des programmes dans lesquels on dit que c'est bien d'être gai et que c'est bien de l'afficher. On dit aux enfants que 10 ou même 12 p. 100 d'entre eux sont gais, ce qui est faux. Des études faites partout au monde montrent que la proportion n'est jamais de plus de 1 ou 2 p. 100 dans une société, mais c'est néanmoins ce qu'on dit à nos enfants.

Pour nous, c'est un énorme problème et cette mesure législative ne vient que renforcer tout cela. Dire subtilement que toute orientation sexuelle est acceptable, ce sera la plaie chez nos jeunes.

M. Thompson: Je connais moi aussi ces brochures. J'en ai toute une collection qui m'a été envoyée par diverses écoles, qui les avaient confisquées à des enfants. Je suis d'accord, elles ne sont certainement pas approuvées par les ministères de l'Éducation, mais elles existent néanmoins. Je les trouve très choquantes, mais lorsque je parle de ces choses-là, on me répond toujours que ces brochures visent à lutter contre le SIDA.

Êtes-vous d'accord avec cet argument?

M. Slater: Je sais que c'est ce qu'on dit et que le SIDA est un problème terrible. En fait, comme M. Logan l'a fait remarquer, c'est un ravage dans toute la communauté gaie. Toutefois, je ne crois pas que cela justifie le fait de tout dire à nos enfants sur ces choses-là. En fait, d'après les gens qui défendent le programme de sexualité sans danger, un programme surtout axé sur le mode de vie homosexuel et les dangers qu'il pose aux jeunes, il faut commencer à informer les jeunes le plus tôt possible.

Cela me fait pleurer de penser qu'on enseigne à des enfants de l'élémentaire, et même avant, des choses pour lesquelles leur corps n'a jamais été conçu et auxquelles ils ne résisteraient pas. Tout cela tue l'innocence de l'enfance.

Dans le *Wall Street Journal*, on disait que tout cela n'est qu'un produit de toute l'évolution sexuelle, de cette soi-disant liberté. On disait également dans l'article que les défenseurs des gais et des lesbiennes avaient la responsabilité de présenter des alternatives. Ils réclament bien plus que d'être libérés des normes établies et c'est à eux de nous dire précisément comment il faut inculquer les moeurs sexuelles aux jeunes, qui sont particulièrement vulnérables à la séduction et à la sollicitation.

La réalité, c'est qu'à cause du SIDA, qui, comme on l'a fait remarquer, touche surtout la communauté gaie, ces gens-là doivent se trouver d'autres partenaires. Malheureusement, ils s'en prennent souvent aux jeunes, comme c'est le cas du NAMBLA. Et il y a bien d'autres organismes de ce genre. Aux États-Unis, une société a pour slogan «Baisez avant huit ans, après c'est trop tard». Les gens essaient de nier cette réalité, mais elle n'en existe pas moins.

La vice-présidente (Mme Barnes): Je vous ai donné du temps supplémentaire.

Monsieur Wappel.

[Text]

Mr. Wappel (Scarborough West): Contrary to my usual custom, I don't have many questions, but I do want to make a few statements.

Thank you very much for coming and for being blunt and direct. The bluntness and directness might be shocking and it might not be listened to, but it's needed.

• 1130

I want to point out to you that other groups have been blunt and direct. Among them are the groups that are advocating on behalf of homosexuals. I wonder if we're even hearing them and what they're saying because of their bluntness and directness or whether we're purposely tuning ourselves out.

A couple of statements were made such that if we don't pass this legislation then we're going to leave gay people unprotected. This is, of course, false. I agree with your proposition that every single person in Canada is protected by the Criminal Code. If there is an assault on someone, that is a criminal offence and there should be a prosecution.

There's the question of: if this is just the first step, then what else is being looked for? We need look no further for an answer to that question than the submissions of EGALE before this committee. They don't hide their agenda; they're quite proud of their agenda. Of course, sir, you're quite right that the ultimate agenda is to have homosexuality declared as an acceptable alternative lifestyle and to say anything else will be contrary to the Criminal Code under the hate crimes section.

Do I make this up? No. It is in the submission by EGALE to this committee, in which it is suggested that the Criminal Code be amended. Section 319 is the section dealing with hate crimes. There are certain identifiable groups listed in the Criminal Code that are protected under the hate crimes section. These groups are, at the present time. . . colour, race, religion, or ethnic origin.

EGALE is quite clear and open in its brief that it wants sexual orientation added to that list of identifiable groups to make it a hate crime in respect of speaking against homosexuality in other than the most religious of terms, if I could put it that way.

So I gather that, at least initially, the Christian Brethren could make the statements they have made because it's based on Scripture. However, say someone is an agnostic or an atheist and still thinks that, for health reasons or something else, homosexuality is an improper lifestyle. What if EGALE has its way—this is step three—in putting sexual orientation—again, it's undefined—in subsection 318(4)? What's step two? Step two is amending the Canadian Human Rights Act. What's the next step?

Mr. Slater, you quoted from this group that had an audience with the Minister of Justice and Ms Hedy Fry. I note that among the groups—it is not in your paper, but I have it here as well—represented by this December 9 Coalition is the west coast Legal Education and Action Fund. This is, of course, funded by the federal government.

[Translation]

M. Wappel (Scarborough Ouest): Contrairement à ce que je fais habituellement, je n'ai pas beaucoup de questions à poser, mais j'aimerais faire quelques observations.

Merci beaucoup d'être venu nous rencontrer et de vous être montré aussi direct et carré. Vos propos crus peuvent sembler choquants, ils ne seront peut-être pas écoutés, mais ils sont nécessaires.

Je tiens à vous faire remarquer que d'autres groupes se sont également montrés directs. Parmi ceux-là, il y avait des groupes qui défendent les droits des homosexuels. Je me demande si nous les écoutons, eux et leurs propos, parce qu'ils sont aussi directs ou si nous faisons délibérément la sourde oreille.

Deux témoins nous ont dit que si la mesure législative n'était pas adoptée, les gais ne seraient pas protégés. C'est faux, bien sûr. Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que tous les Canadiens sont protégés par les dispositions du Code criminel. Toute agression est un délit criminel et devrait faire l'objet de poursuite judiciaire.

On peut se demander, si ceci n'est que le premier pas, que demandera-t-on ensuite? Pour trouver réponse à cette question, il suffit de lire le témoignage que le groupe EGALE a présenté à notre comité. Loin de dissimuler leur objectif, ils en sont au contraire très fiers. Vous avez tout à fait raison, monsieur, lorsque vous dites que leur objectif ultime est de voir l'homosexualité déclarée comme un style de vie acceptable et que tout ce qui va à l'encontre de cela viole les articles du Code criminel sur les crimes motivés par la haine.

Est-ce que j'invente tout cela? Non. Cela se trouve dans le mémoire présenté par EGALE à ce comité, dans lequel on propose que le Code criminel soit modifié. C'est l'article 319 qui traite des crimes motivés par la haine. Dans le Code criminel, on trouve une liste de certains groupes identifiables auxquels est consentie cette protection. Il s'agit, à l'heure actuelle—de groupes identifiés d'après la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique.

Dans son mémoire, EGALE dit très clairement qu'il souhaite voir ajouter l'orientation sexuelle à la liste des groupes identifiables de façon à ce que soit considéré comme crime motivé par la haine tout propos contre l'homosexualité exprimée autrement qu'en termes orthodoxes, si je puis dire.

Donc, au début du moins, je suppose que le groupe Christian Brethren a fondé son témoignage sur les Écritures. Toutefois, supposons qu'un agnostique ou un athée pense, pour des raisons de santé ou pour d'autres raisons, que l'homosexualité est un style de vie inacceptable. Que se passera-t-il si le groupe EGALE voit son vœu réalisé—et c'est la troisième étape—que soit inclus l'orientation sexuelle—ce n'est pas défini, encore une fois—au paragraphe 318(4)? Quelle est la deuxième étape? La deuxième étape consiste à modifier la Loi canadienne des droits de la personne. Et ensuite?

Monsieur Slater, vous avez cité les propos de ce groupe qui a été entendu par le ministre de la Justice et M^{me} Hedy Fry. Je remarque—cela ne se trouve pas dans votre document, mais j'ai les renseignements ici—que parmi les groupes représentés par cette coalition du 9 décembre, on trouve un groupe de la côte ouest, le Fonds d'information et d'intervention juridiques. Ce groupe, bien sûr, est financé par le gouvernement fédéral.

[Texte]

There's the lesbian and gay rights section of the British Columbia branch of the Canadian Bar Association. They endorse the following proposals, as you quite rightly said: "We seek welcome." In other words they seek acceptance. In fact, they say "We demand acceptance." They say it's not enough to add sexual orientation to the Canadian Human Rights Act; they want more.

What do they want? They want same-sex marriages recognized. How do we know this? Because it has already been fought for in Ontario. This is not something we're making up.

In the December 9 Coalition's paper they ask for changes in the Immigration Act to permit homosexual fiancés and spouses to be granted landing visas in order to be brought into this country. This is no secret; this is openly stated. They seek homosexual and lesbian adoption. This is openly stated because it was debated in the Ontario legislature. They want same-sex benefits, and they're getting them. Time after time, the federal government is capitulating to these demands without appealing them. They clearly want approval of same-sex marriages; they've stated this.

So the answer to the question of where this is going is quite obvious. The homosexual community isn't denying it. It seems to me that the apologists for the homosexual community are the only ones who are denying it.

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): Unfortunately, all the time is up, so I guess there are no questions.

Mr. Thompson, do you have a question?

Mr. Thompson: I'll be brief and give my colleagues more time. I feel as if I'm outnumbering them this morning.

If this legislation came out with a clear definition of sexual orientation, would that be acceptable?

Rev. Logan: No.

[Traduction]

L'Association du Barreau canadien, à son chapitre de la Colombie-Britannique, comprend une section des droits des gais et lesbiennes. Comme vous l'avez dit si justement, ils sont d'accord avec les homosexuels lorsque ceux-ci réclament d'être acceptés. En fait, ils exigent d'être acceptés. D'après eux, ce n'est pas suffisant d'ajouter l'orientation sexuelle à la Loi canadienne des droits de la personne. Ils veulent davantage.

Que veulent-ils? Ils veulent que soit reconnu le mariage entre partenaires du même sexe. Comment savons-nous cela? Parce que des causes semblables ont déjà été portées devant les tribunaux de l'Ontario. Nous n'inventons rien.

Dans le document de la coalition du 9 décembre, on réclame que la Loi sur l'immigration soit modifiée de façon à permettre aux fiancés et époux homosexuels d'obtenir des visas d'immigrants reçus pour pouvoir entrer au Canada. Ce n'est pas un secret, tout cela est déclaré ouvertement. Les homosexuels et les lesbiennes veulent avoir le droit d'adopter des enfants. C'est bien connu également car la cause a été débattue à l'Assemblée législative de l'Ontario. Ils veulent que les partenaires de même sexe puissent avoir les mêmes avantages sociaux que les hétérosexuels et ils les obtiennent. Le gouvernement fédéral capitule constamment sans lutter devant ces demandes. Ils l'ont dit clairement, ils veulent que soient approuvés les mariages entre partenaires du même sexe.

On demande où tout cela s'en va, la réponse est pourtant claire. La communauté homosexuelle ne le nie pas. Les seuls qui le nient, ce sont les défenseurs des homosexuels.

La vice-présidente (Mme Barnes): Malheureusement, votre temps est écoulé et il n'y aura pas de questions.

Monsieur Thompson, avez-vous une question à poser?

M. Thompson: Je serai bref de façon à laisser davantage de temps à mes collègues. J'ai l'impression de les dépasser en nombre ce matin.

Si cette mesure législative comportait une définition claire de l'orientation sexuelle, serait-elle acceptable?

Le rév. Logan: Non.

• 1135

Mr. Slater: If they came out and defined it as simply offering protection for the purposes of this bill for homosexuals, at least we would then be clearer on what the government's agenda is in that regard. But for the reasons I've already stated, I don't think it could ever be limited to that, because in fact, as has been pointed out by myself and by Mr. Wappel now, their objectives go well beyond that. I think the commitment of the government unfortunately goes well beyond that.

So defining it would perhaps eliminate, for the time being, those who would include themselves as pedophiles, those who in fact, because of their lifestyle, need and want and demand freedom in sexuality with young people. But it is not the ultimate answer, both because this list in its entirety can never be inclusive and because defining even "sexual orientation" would remain problematic. There are, even within that narrower section of the whole panoply of sexual lifestyles, even within just homosexuality, many diverse. . .

M. Slater: Si on disait dans le projet de loi qu'on ne vise qu'à protéger les homosexuels aux fins du projet de loi, on verrait au moins quel est l'objectif du gouvernement à cet égard. Mais pour les raisons que j'ai déjà mentionnées, je ne crois pas qu'on s'en tiendrait à cela, car je l'ai fait remarquer et M. Wappel vient de le rappeler, l'objectif de ces gens-là va bien au-delà. Malheureusement, l'engagement du gouvernement va également bien au-delà.

Une définition pourrait permettre d'exclure de l'application de l'article, pour l'instant du moins, tous les pédophiles qui voudraient voir étendue à eux cette protection, ceux qui, enfin, à cause de leur style de vie, veulent et réclament le droit d'avoir librement des relations sexuelles avec des jeunes. Mais ce n'est pas une solution définitive, car cette liste ne peut jamais être exhaustive et parce que la définition même de l'expression «orientation sexuelle» demeurerait problématique. Même en se limitant à cette tranche plus restreinte des différents types de vie sexuelle, même en se limitant à l'homosexualité, il existe de nombreuses différences. . .

[Text]

At the University of Toronto just yesterday, at a forum called "The Family", and in a sub-heading called "Queer Values", there was a debate of some thirty homosexual activists, and obviously someone who reported to me. Some of these folks said, yes, we want in on family. Others said no, what we want is diversity. Others said, we want inclusiveness and then to explode the whole thing from within. These folks would identify themselves, I think, as being homosexuals.

So even a narrow definition would not solve the problem for us, and for even more fundamental reasons, I say that is not the answer.

Mr. Thompson: Thank you. I wanted to move into section 319 but my colleague Mr. Wappel did an excellent job of that, so I'll leave that be. I too appreciate your bluntness and your straightforwardness.

To get back to these pamphlets, are you aware that some of these pamphlets we're referring to are paid for by Canadian tax dollars?

Mr. Slater: I'm certainly aware in detail. I'll try to stick to what I know rather than what I think I know. I know Health Canada has funded films that do promote, endorse, and underpin the gay lifestyle. One of the more recent offerings was funded by Health Canada and produced by the National Film Board. In fact, the whole thing was done in a "humorous" style. Part of the humour was that as it portrayed young people in every form of sexual activity, discreetly, of course, young people doing so-called "outcourse" were under a sheet, so we didn't have to watch them do it. But we were told what they were doing.

Then at one point the camera came up behind a chesterfield and up came a boy's head. Following that came another boy's head. Neither of them had any clothes on the portion of their bodies shown. The whole attempt was to lighten up and show that any kind of lifestyle is okay.

So I know the government funds that kind of thing.

I think it was the health authority of the city of Toronto that funded the pamphlets we referred to earlier. So there is government funding at many levels.

Tragically, under the court challenges program, groups that have been named here this morning are funded to come in and oppose the laws that were put in place by elected representatives of the people of this country. Organizations like us have to appeal for voluntary help to intervene in those cases on behalf of government, while the other side is being funded to the tune of tens of thousands of dollars to promote something we think is destructive of our whole society.

Ms Torsney (Burlington): I have a couple of questions that are yes or no. Are you aware that 90% of child-abusers are heterosexual males?

Mr. Slater: It is the old question, have you stopped beating your wife? I can't answer yes or no to that question.

[Translation]

Hier encore, à l'Université de Toronto, on tenait un forum intitulé: «La famille», portant en sous-titre «Les valeurs homosexuelles». Il y a eu une discussion à laquelle participaient 30 militants homosexuels et, bien sûr, quelqu'un m'a fait rapport de la discussion. L'une de ces personnes a dit que les homosexuels voulaient pouvoir avoir une vie de famille. D'autres disaient non, ce qu'ils veulent, c'est la diversité. D'autres encore disaient qu'ils veulent être acceptés par la société pour la faire ensuite éclater de l'intérieur. Tous ces gens-là se décriraient, je crois, comme homosexuels.

Même une définition plus étroite ne résoudrait pas notre problème et, pour des raisons encore plus fondamentales, je ne crois pas que ce soit la solution.

M. Thompson: Merci. Je voulais passer à l'article 319, mais mon collègue M. Wappel l'a déjà fait avec beaucoup d'éloquence. Je m'abstiendrai donc. J'apprécie moi aussi le caractère direct de vos propos.

Pour revenir à ces brochures, savez-vous que certaines d'entre elles sont payées avec l'argent des contribuables canadiens?

M. Slater: Je le sais, et en détail. Je vais essayer de m'en tenir à ce que je sais, et non à faire des spéculations. Je sais que Santé Canada a financé la production de films pour promouvoir, sanctionner et appuyer le style de vie des gais. Le plus récent de ces films a été financé par Santé Canada et produit par l'Office national du Film. Tout cela était traité dans un style «humoristique». Le caractère humoristique venait à ce qu'on montrait des jeunes gens se livrant à toutes sortes d'activités sexuelles, discrètement bien sûr, des jeunes gens qui se caressaient sous un drap, de façon à ce que nous n'ayons pas à les regarder en action. On nous disait toutefois ce qu'ils faisaient.

À un moment donné, la caméra montre derrière un sofa et, tout à coup, on voit la tête d'un garçon, puis d'un autre garçon. Ni l'un ni l'autre n'étaient vêtus, du moins sur la partie visible de leur anatomie. Le but était de dédramatiser la chose et de montrer que tous les styles de vis sont bons.

Je sais donc que le gouvernement finance ce genre de choses.

C'est le service de santé de la ville de Toronto qui a financé, je crois, les brochures dont j'ai parlé précédemment. Il y a donc des fonds gouvernementaux à bien des niveaux.

Il est tragique que, grâce aux programmes de contestation judiciaire, les groupes qui ont été nommés ici ce matin reçoivent des fonds pour venir ici s'opposer aux lois qui ont été adoptées par les représentants élus de la population canadienne. Les organismes comme le nôtre doivent s'adresser à des bénévoles pour intervenir dans ces cas au nom du gouvernement, alors que, de l'autre côté, les groupes reçoivent des dizaines de milliers de dollars pour promouvoir des pratiques que nous estimons destructrices pour toute la société.

Mme Torsney (Burlington): J'ai deux questions auxquelles vous pouvez répondre par oui ou non. Êtes-vous au courant que 90 p. 100 des personnes qui agressent les enfants sont des hommes hétérosexuels?

M. Slater: C'est toujours la même chose, c'est comme demander à quelqu'un s'il a cessé de battre sa femme. Je ne peux pas répondre à cette question par oui ou non.

[Texte]

Ms Torsney: So you're not aware or you are aware?

Mr. Slater: What I'm aware of is that there's a high preponderance... something like one-third of sexual abuse of children is perpetrated by homosexuals.

Ms Torsney: So you're not aware that in fact 90% of child abuse is committed by heterosexual males. That's fine.

• 1140

Mr. Slater: If I could answer that, I am aware of—

Ms Torsney: I wanted to ask you if you are aware that AIDS in fact in many places is the leading cause of death for women between the ages of 20 and 40 and that it's predicted by the turn of the century the majority of new AIDS cases will be women. So in spite of what *New York Newsday* may discuss, these are the facts according to the World Health Organization reported in the Canadian Press, in *The Gazette*. Are you aware of that?

Rev. Logan: Those percentages do not apply to Canada, correct? Are you aware of that?

Ms Torsney: That is the world situation, yes.

Rev. Logan: Yes, it's quite different.

Ms Torsney: Are you aware that your example of green people suddenly appearing and being persecuted would be covered in this section, because of course colour is one of the grounds for hatred?

Mr. Slater: As you know, I said I was using it as a catch phrase for things that are not in this legislation.

Ms Torsney: Okay, so green people are in here.

Are you aware that lifestyle, marital status, promiscuity, and frequency of sexual acts is not in this legislation?

Mr. Slater: I'm aware that it's contained within the phrase "sexual orientation".

Ms Torsney: No, sir. You could have a heterosexual or homosexual orientation and not choose to act on your sexuality. It is nothing about your lifestyle. It's whether or not you are.

Mr. Slater: But that would not be provable in court. Who's going to determine what orientation you have if there are no acts involved? The only definition of what sexual orientation is, is what a person does with their sexuality.

Ms Torsney: It's not the motivation of the victim that is considered. It's the motivation of the person who committed the crime. When they have been found guilty of assault on another individual, if it is shown that they are motivated by hate, if they kept saying to the individual as they beat them, you stupid whatever, this is how it will be proven and that is the motivation, not of the victim or what the victim's thoughts are. It is the perpetrator of the crime who is under discussion here.

[Traduction]

Mme Torsney: Êtes-vous au courant ou n'êtes-vous pas au courant?

M. Slater: Ce que je sais, c'est qu'il y a une forte prépondérance... environ un tiers des agressions faites sur des enfants le sont par des homosexuels.

Mme Torsney: Vous n'êtes donc pas au courant du fait que 90 p. 100 des agressions contre les enfants sont commises par des hommes hétérosexuels. C'est bien.

M. Slater: Si vous me permettez de répondre à cela, je sais... .

Mme Torsney: Savez-vous que, dans bien des endroits, le SIDA est la principale cause de décès chez les femmes âgées de 20 à 40 ans et qu'on prévoit que, d'ici la fin du siècle, la majorité des nouveaux cas de SIDA se trouveront chez les femmes? Donc, malgré ce qu'en dit le *New York News Day*, c'est là un fait, d'après les propos de l'Organisation mondiale de la santé qui ont été cités dans la presse canadienne, *The Gazette*. Êtes-vous au courant de cela?

Le rév. Logan: Ce pourcentage ne s'applique pas au Canada, n'est-ce pas? Le saviez-vous?

Mme Torsney: C'est la situation mondiale, oui.

Le rév. Logan: Oui, et c'est bien différent.

Mme Torsney: Savez-vous que cet article s'appliquerait aux petits hommes verts de votre exemple, qui apparaîtraient tout à coup et seraient persécutés, parce que la couleur est l'un des motifs mentionnés de haine?

M. Slater: Comme vous le savez, j'ai dit qu'il s'agissait d'une illustration de ce qui ne se trouvait pas dans ce projet de loi.

Mme Torsney: D'accord, ainsi les petits hommes verts sont protégés.

Savez-vous que le style de vie, l'état civil, le fait de changer souvent de partenaire et la fréquence des relations sexuelles ne figurent pas dans cette mesure législative?

M. Slater: Je sais toutefois que c'est contenu dans l'expression «orientation sexuelle».

Mme Torsney: Non, monsieur. On peut être hétérosexuel ou homosexuel sans pour autant avoir de relations sexuelles. Cela n'a rien à voir avec votre style de vie. Il s'agit de savoir quelle est votre orientation sexuelle.

M. Slater: Ça ne pourrait pas être prouvé devant les tribunaux. S'il n'y a pas de relations sexuelles, comment pourra-t-on déterminer l'orientation sexuelle? La seule façon de définir l'orientation sexuelle c'est par le type de relation que la personne peut avoir.

Mme Torsney: Ce ne sont pas les motifs de la victime qui sont en cause, mais ceux de l'agresseur. Lorsqu'une personne est reconnue coupable d'agression sur une autre personne, si on peut démontrer que le motif était la haine, si en battant sa victime l'agresseur ne cesse de la traiter de stupide ceci ou cela, c'est de cette façon qu'on pourra prouver le motif de l'agresseur, non celui de la victime, ni ses pensées. C'est de l'auteur du crime que l'on discute ici.

[Text]

Mr. Slater: What I'm also aware of is that people who have a crime committed against them who happen to have this agenda will certainly claim that was the basis on which they were violated or robbed or—

Ms Torsney: People can always try things, but there is a court of law that will sort out the answers.

Are you aware that some Christian organizations are allowing gay marriages now?

Mr. Slater: Certainly.

Ms Torsney: We talked here about the percentage of Christians, and it's like a statement that perhaps all Christians don't accept homosexuality, which wouldn't be factually correct given—

Mr. Slater: But I'm aware of which groups those are and why they do it, and that puts them in quite a different category from Mr. Logan and myself.

Ms Torsney: Mr. Logan wanted to use 80% of Canadians who defined themselves as Christian. Amongst those 80% there are some well-organized religions in Canada that would recognize homosexuality.

Rev. Logan: We're quite aware of that.

In response to your earlier question, which I didn't have an opportunity to respond to, you're entirely correct, of course, it's the motivation of the offender that's at stake here, but the insertion of these words "sexual orientation" gives countenance to that practice that it does not have otherwise. I think that would be self-evident.

Ms Torsney: That's your opinion.

I want to know more about your organization. Do you also agree that certain books should not be available in libraries, such as *Catcher in the Rye*, *Tropic of Cancer*—

Mr. Slater: You're asking me?

Ms Torsney: Yes.

Mr. Slater: Focus on the Family is not in the book censoring business. We give advice to parents on occasion about books that we think have very destructive potential for the grade level in which they're introduced. To be honest, I always ask another question: is there nothing you would disallow in the school?

Ms Torsney: I'm not under question here.

Mr. Slater: I'm not asking you.

Ms Torsney: I'm just trying to find out if your organization—

Mr. Slater: I'm not asking you. I'm reporting what I ask the media and others who attack me on that point and say, do you censor books? There are things you don't allow.

Ms Torsney: I'm not the media asking that. I just asked the question.

I wondered about two things. One, you mention you've read all this literature, and apparently the presence of this information is going to convert all kinds of heterosexual young people, in your mind, into becoming homosexual. Yet you've said that you've read all the information and you haven't wanted to become a homosexual.

[Translation]

M. Slater: Je sais également que si une personne appartenant à l'un des groupes est victime d'un crime quelconque, elle prétendra certainement que c'est pour cette raison qu'elle a été violée, volée ou... .

Mme Torsney: Les gens peuvent toujours essayer, mais c'est au tribunal de juger des faits.

Savez-vous que certains organismes chrétiens permettent maintenant le mariage entre homosexuels?

M. Slater: Tout à fait.

Mme Torsney: Nous avons parlé du pourcentage des chrétiens et cela laisse entendre que tous les chrétiens, peut-être n'acceptent pas l'homosexualité, ce qui ne serait pas exact, dans les faits, compte tenu... .

M. Slater: Mais je sais de quels groupes il s'agit et quelles sont leurs raisons, et cela les classe dans une catégorie bien différente de M. Logan et de moi-même.

Mme Torsney: M. Logan voulait utiliser les 80 p. 100 de Canadiens qui se disent chrétiens. Parmi ces 80 p. 100, il y a certaines religions bien organisées au Canada qui reconnaissent l'homosexualité.

Le rév. Logan: Nous en sommes parfaitement conscients.

Pour répondre à votre question précédente, à laquelle je n'ai pas eu le temps de répondre, vous avez tout à fait raison, bien sûr, sur le fait que c'est le motif de l'agresseur qui est en cause, mais si l'on ajoute l'expression «orientation sexuelle», on accrédite une pratique qui devrait être réprouvée. Cela devrait être évident à mon avis.

Mme Torsney: C'est votre opinion.

J'aimerais en savoir davantage sur votre organisme. Croyez-vous également que certains livres devraient être retirés des bibliothèques, par exemple *Attrape-cœurs*, *Tropique du Cancer*... .

M. Slater: Vous me posez la question?

Mme Torsney: Oui.

M. Slater: Focus on the Family ne s'occupe pas de censure littéraire. Nous conseillons les parents, à l'occasion, quant aux livres qui, à notre avis, peuvent avoir des effets destructeurs au niveau scolaire où ils sont présentés. Honnêtement, je pose toujours une autre question: n'y a-t-il rien dans les écoles que vous rejettiez?

Mme Torsney: Ce n'est pas à moi de répondre aux questions.

M. Slater: Je ne vous la pose pas.

Mme Torsney: J'essaie de savoir si votre organisme... .

M. Slater: Je ne vous le demande pas. Je rapporte simplement ce que j'ai dit aux médias et aux autres personnes qui m'attaquent sur cela et me demandent si je censure les livres. Il y a des choses qu'il ne faut pas permettre.

Mme Torsney: Je ne suis pas journaliste. Je vous pose simplement la question.

Deux choses m'intriguent. Premièrement, vous dites que vous avez lu tous ces documents et que, apparemment, ces renseignements convertiront à l'homosexualité toutes sortes de jeunes gens hétérosexuels. Pourtant, vous dites que vous avez lu tous ces renseignements sans pour autant souhaiter devenir homosexuel.

[Texte]

Mr. Slater: Of course not.

Ms Torsney: So apparently there's some choice—

Mr. Slater: I'm not a young person.

Ms Torsney: What is your organization doing, since you are based in Vancouver, to stop what is increasingly a problem with gangs of young people coming in from Surrey and other parts of British Columbia to gay bash on Friday and Saturday nights? Are you actively promoting a cease to that practice?

Mr. Slater: I have to tell you I haven't read about it in the Vancouver press. I'm not sure what you're aware of. Obviously, there are gangs in Vancouver that are perpetrating all sorts of problems within Surrey and other locations, but I quite honestly am not aware of that. I'm sure there are not the numbers of incidents that are supposedly being reported across the country. In fact, I understand there have been only approximately 36 complaints to human rights commissions across the country in regard to gay rights in the last number of years. That's a very small number when you consider that these commissions and things are open to anyone who wants to come.

Ms Torsney: So you don't believe gay-bashing incidents are happening in Vancouver or—

Mr. Slater: I didn't say that. I said I am not aware of them. I haven't read about them in the press there. Tragically, some of that is probably happening, but no kind of violence against any Canadian, for any reason, should be countenanced.

Our organization is talking about lessening violence. We exist to create positive marriages, positive child-rearing, concern for all human life at all stages, and the values that come from our Christian heritage that underlie those things. That's why we exist.

Ms Torsney: If we can get you some information, perhaps we could arrange for someone to take you down to some of the neighbourhoods that are specifically targeted. Perhaps it would be a responsible opportunity for your organization—which believes, as I do, that we should love our brothers and sisters and not perpetrate hatred—to actually go after some of these gangs, ask them to stop, and work with them to stop committing these crimes against our fellow human beings.

Mr. Slater: That's a worthy goal.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): I want to reiterate my support, particularly for the family, as you've stated. I think it is the foundation of our Canadian society.

In this particular section of the bill we are trying to achieve—as Mr. Logan mentioned we do from time to time—the protection of the nation. We have a situation where hate does exist in Canada. We have said in this bill that while the question of hate will not be a factor in determining the person's innocence or guilt, it will be a factor in the sentencing. Where hate has caused the action to take place, the punishment will be more severe.

[Traduction]

M. Slater: Évidemment pas.

Mme Torsney: Il semble donc qu'il y ait un certain choix. . .

M. Slater: Je ne suis pas un adolescent.

• 1145

Mme Torsney: Puisque vous êtes établie à Vancouver, que fait votre organisme pour mettre fin au problème grandissant des bandes de jeunes qui viennent de Surrey et d'autres régions de la Colombie-Britannique pour battre des gais les vendredis et samedis soirs? Réclamez-vous activement la fin de cette pratique?

M. Slater: Je dois vous dire que je n'ai rien lu à ce sujet dans les journaux de Vancouver. Je ne suis pas sûr de ce que vous voulez dire exactement. Il y a évidemment des bandes de Vancouver qui commettent toutes sortes de délits à Surrey et ailleurs, mais je dois dire que je ne suis pas la situation de près. Je doute qu'il y a autant d'incidents censément signalés au pays. Je crois comprendre de fait qu'il y a eu seulement 36 plaintes déposées devant les commissions des droits de la personne dans l'ensemble du pays relativement aux droits des gais, au cours des dernières années. C'est très peu, compte tenu du fait que ces commissions et ces recours sont accessibles à tout le monde.

Mme Torsney: Vous ne pensez pas que des cas de violence physique contre les gais se produisent à Vancouver ou. . .

M. Slater: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai indiqué que je n'avais pas d'information au sujet de cette situation. Je n'ai rien lu à ce sujet dans les journaux de Vancouver. Tragiquement, il y a sûrement une part de vérité dans ce qui est dit à ce sujet, mais d'un autre côté aucune violence ne devrait être tolérée contre les Canadiens quels qu'ils soient.

Notre organisme prêche pour une réduction de la violence. Nous essayons de susciter de bons mariages, de faire en sorte que les enfants soient bien élevés, d'amener le respect de la vie humaine à toutes les étapes et de promouvoir les valeurs chrétiennes sur lesquelles repose tout ce que nous faisons. Notre organisme n'a pas d'autre but.

Mme Torsney: Après vous avoir donné de l'information au sujet de cette situation, nous pourrions peut-être prendre des dispositions pour vous faire visiter certains des quartiers qui sont pris pour cible. Il serait peut-être opportun pour votre organisme—il croit, comme moi, en l'amour du prochain et il dénonce la haine—de chercher le contact avec ces bandes, de leur demander de cesser ce qu'elles font et de travailler avec elles pour qu'elles cessent de commettre ces crimes contre leur prochain.

M. Slater: C'est un objectif louable.

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Je tiens à vous réaffirmer mon appui, particulièrement en faveur de la famille. Je pense qu'elle est le fondement de notre société canadienne.

Par cet article du projet de loi, nous tentons—comme M. Logan nous en a donné le crédit, de mieux protéger la nation. Nous constatons qu'il y a de la haine dans le pays. Nous indiquons dans ce projet de loi que si la question de la haine ne doit pas intervenir au moment de juger de l'innocence ou de la culpabilité de quelqu'un elle doit être un facteur dans la détermination de la peine. Lorsqu'un acte a été motivé par la haine, la peine doit être plus sévère.

[Text]

You mentioned the list. The Supreme Court of Canada has stated if we're going to use terms like "hate" and "bias" they must be defined. That is why we have the list.

We've tried to include in the list those areas where crimes of hate are most frequent, and of course one of those would be sexual orientation. It's not something we can dispute. Hate crimes do occur because of a person's sexual orientation. The inclusion of sexual orientation is not to promote one lifestyle over another. It is to protect homosexuals and heterosexuals wherever the need arises.

I know your concerns; I've listened to them and I think they have been well documented. In your opinion, this may be the start of something, but my understanding of legislation is it does a certain thing. In this case its purpose is to protect people from hatred and abuse as a result of that hatred. Sexual orientation is a fact. There are people of different sexual orientations, and everybody in Canada is entitled to protection. That is what this legislation does.

• 1150

I don't think it goes any further than that. If government goes beyond that, I don't think we can blame this legislation for it, because that's government's decision over and apart. Sexual orientation is not a new term, as you know.

I respect your opinions, but I just wanted to relate to you my understanding of the bill. Frankly, I don't see a problem, and I don't really think this goes beyond what we're intending to do. I'd be interested in your response, please.

Rev. Logan: Just to take an example from real life, there's no mention of adultery in this bill as grounds for hatred being exercised against someone. It would be no secret to anybody around this table that there are more adulterers around in Canada than there are homosexuals.

There are many offences committed in that area. There are many punishments wreaked by irate husbands, etc., motivated, you might well say, by hatred of that individual. There's no provision for it. The law knows very well that thing is covered. As a matter of fact, what the law often says is we won't give this man a hard time because of what the other man did to him.

It's a key consideration that you'll get behaviours of all descriptions in here if you start with this one. This is not a basic, endemic thing. This is a behaviour we're dealing with.

I'm sure there are many more beatings of adulterers than there are of homosexuals in Canada.

Mr. MacLellan: You mentioned that religion is the only choice. Of all of these ones listed, you said religion is the only one for which you could change your choice. But the fact is it doesn't matter if it's a choice or something a person cannot change. Hatred is systemic in this country. It seems to be on the increase.

I don't quite agree that there are more beatings as a result of adultery than there are as a result of a person's sexual choice, but the fact is adultery is included in this. It's not mentioned, but it is included. By the fact that we have the areas we have, it gives the parameters to include such things as adultery.

[Translation]

Vous avez parlé de la liste. La Cour suprême du Canada a fait savoir que si des termes comme «haine» et «préjugé» sont utilisés, ils doivent être définis. C'est ce qui explique la liste.

Nous avons essayé d'inclure dans cette liste les motifs les plus fréquents de crimes haineux, et naturellement l'un d'eux est l'orientation sexuelle. Nous ne pouvons pas le nier. Nous devons reconnaître qu'il y a des crimes haineux motivés par l'orientation sexuelle. L'inclusion de l'orientation sexuelle dans la liste ne vise pas à promouvoir un mode de vie plutôt qu'un autre. Elle a simplement pour but de protéger les homosexuels comme les hétérosexuels dans certaines circonstances.

Je comprends vos inquiétudes; je les ai écoutées et je pense qu'elles sont bien étayées. A votre avis, cette mesure pourrait être un précédent. De la façon dont je vois les choses, cependant, la loi n'a qu'un but, dans ce cas-ci, celui de protéger les gens contre les mauvais traitements motivés par la haine. Il y a des gens qui ont une orientation sexuelle différente. C'est un fait. Comme tout le monde au Canada, ils ont le droit d'être protégés. C'est l'objectif que vise cette loi.

Elle ne va pas plus loin. Si le gouvernement veut aller au-delà, je ne pense pas que l'on puisse blâmer cette loi. L'expression «orientation sexuelle» n'est pas utilisée pour la première fois, comme vous le savez.

Je respecte donc votre opinion, mais je vous explique la façon dont je vois le projet de loi, en ce qui me concerne. Je n'y vois pas de problème et je ne crois pas qu'il aille au delà de l'objectif visé. J'aimerais connaître votre réaction.

Le rév. Logan: Je vais vous donner un exemple concret. Le projet de loi ne mentionne pas l'adultère comme motif possible d'un crime haineux contre quelqu'un. Cependant, tout le monde autour de cette table sait qu'il y a plus de personnes adultères au Canada qu'il y a d'homosexuels.

Il y a beaucoup plus d'infractions commises dans ce contexte. Beaucoup de maris en colère, entre autre, motivés par la haine du rival, décident de le punir. On n'essaie pas d'inclure l'adultère comme motif. On sait très bien que la situation est déjà prévue dans la Loi. En réalité, la Loi se montre parfois indulgente vis à vis de l'accusé à cause du tort qu'il a subi aux mains de son rival.

Il est important de savoir qu'en incluant ce motif ici on sera appelé à mentionner toutes sortes d'autres comportements. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un problème endémique. Il s'agit tout simplement d'un comportement.

Je suis sûr qu'il y a beaucoup plus de personnes adultères qui sont battues au Canada que de personnes homosexuelles.

M. MacLellan: Vous avez dit que la religion est le seul choix. Parmi tous les motifs énumérés, la religion est le seul, selon vous, pour lequel une personne peut changer d'idée. En réalité, peu importe si une personne puisse changer d'idée ou non. La haine est systémique au pays. Il y en a de plus en plus.

Je ne suis pas prêt à accepter qu'il y ait plus de personnes battues à cause de l'adultère qu'à cause du choix sexuel. De toute façon, l'adultère est inclus dans la Loi, même si il n'est pas mentionné spécifiquement. Les motifs et les paramètres établis incluent des situations comme l'adultère.

[Texte]

We couldn't mention everything if we tried to, because then what we did exclude would definitely not be covered. What we have to do is give examples and have a broader coverage of what we want to include, other than the examples we have. The examples have to have a broad parameter if we're to include the things we don't mention. We certainly wouldn't want to say this was exclusive of the intolerance that exists, because that's not the case.

Mr. Slater: I think what you said is there is an increase in hate crimes because of sexual orientation—

A voice: No, that's not what he said.

Mr. Slater: But I think you would perhaps agree with me that there have been no hate crimes, at least that I know of, against heterosexuals.

The government is trying to tell us and we've heard today that this will protect me because I have a sexual orientation. Now we've heard it also encompasses perhaps adulterers, but the truth of the matter is the people trying to be protected are the homosexual community, which I've said is so widely defined that it really, honestly scares us as to what that will do in our society. We'll see no end of people coming in to ask for all sorts of things based on this being put in this legislation.

Mr. MacLellan: You could say hate could go to any limit. Someone could say because you're a Toronto Maple Leafs fan, an assault results. That is not hate as we have it.

Mr. Slater: It can be.

Mr. MacLellan: It can be if you're a dyed-in-the-wool hockey fan, in one sense, but not to the same systemic sense that we want to bring forward in this act. There are hockey passions that go deeply, there's no question about that, but that is not what we're trying to cover. We're not talking homosexuals here; we're talking sexual orientation, which is a broad term that has been used.

As to the concerns you have regarding what the government may do in the future, I can't address them. I can't say to you that's not going to happen and I can't say to you it is going to happen, because it isn't covered here. It has no relation, really, to what we're trying to do in this bill.

[Traduction]

Même si nous le voulions, nous ne pourrions pas inclure tous les motifs. À ce moment-là, tout ce que nous ne mentionnerions pas serait considéré comme exclu. Nous voulons donner des exemples et étendre la protection accordée par la Loi de façon à inclure d'autres situations. Les exemples doivent être suffisamment généraux de façon à ne pas exclure ce qui n'est pas mentionné. Nous ne voudrions certainement pas exempter les autres cas d'intolérance.

M. Slater: Vous prétendez qu'il y a une augmentation du nombre de crimes haineux à cause de l'orientation sexuelle. . .

Une voix: Non. Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Slater: Vous conviendrez sans doute avec moi qu'il n'y a pas eu de crimes haineux, du moins à ma connaissance, contre les hétérosexuels.

Le gouvernement essaie de nous dire, nous l'avons entendu répéter aujourd'hui, que cette mesure protège tous les citoyens, quelle que soit leur orientation sexuelle. Nous avons entendu que les personnes qui commettent l'adultère sont probablement incluses. En réalité, cependant, les gens visés sont les homosexuels, et comme je l'ai dit, la protection qui leur est accordée est définie de façon tellement générale que l'impact qu'elle risque d'avoir sur notre société est inquiétant. Nous risquons de voir un défilé de gens qui demanderont toutes sortes de choses à partir de ce précédent établi dans la Loi.

M. MacLellan: La haine n'a pas de limite. Quelqu'un pourrait prétendre avoir été victime d'une agression parce qu'il est partisan des Maples Leafs de Toronto. Ce n'est pas le genre de haine que nous visons ici.

M. Slater: Elle pourrait être incluse.

M. MacLellan: Peut-être dans le cas d'un partisan fanatique, il ne s'agit pas de la même haine systémique que nous visons par cette Loi. La passion du hockey peut aller très loin, tout le monde le sait, mais ce n'est pas le genre de situation à laquelle nous voulons nous attaquer ici. Nous ne parlons pas non plus des homosexuels, nous parlons de l'orientation sexuelle, une expression suffisamment générale.

En ce qui concerne vos appréhensions pour l'avenir, je ne peux pas vous rassurer. Je ne peux pas vous dire que cela n'arrivera pas ou que cela arrivera, parce que le cas n'est pas traité ici. Cela n'a vraiment rien à voir avec ce que nous essayons de faire dans cette loi.

• 1155

Mr. Slater: If I may comment, unfortunately the history of the government and the present Prime Minister is that in 1981 he said it couldn't be defined and should never be put in our Constitution. For that reason the drafters of our charter specifically excluded it and put documentation alongside the charter saying, we not only left it out, we want you to know why we left it out.

That same Prime Minister's parliamentary secretary came into the House in the summer and said, we will have a definition by fall. Then we heard the justice minister say, we will never have a definition.

M. Slater: Si vous me permettez de répondre, les faits démontrent malheureusement que le gouvernement et le premier ministre actuel ont déclaré en 1981 que l'expression ne pouvait pas être définie et ne devait jamais être incluse dans la Constitution. C'est la raison pour laquelle les légistes qui ont rédigé la Charte l'ont spécifiquement exclue et ont joint un document expliquant les raisons pour lesquelles ils l'avaient exclue.

Le secrétaire parlementaire de ce même premier ministre a promis au cours de l'été qu'il y aurait une définition pour l'automne. Ensuite, le ministre de la Justice a nié qu'il y aurait jamais une définition.

[Text]

I don't think the government has really faced the ramifications. They don't know which foot to stand on.

So I'm simply recommending, let's drop the list. Let's follow the recommendations of the Quebec bar association, whose quotation I did now find, when Julian Roberts of that organization said in general the criminal law, as we all know, attempts to avoid lists of things, but to go for underlying principles. That's the only sound way we can proceed on this particular bill.

The Vice-Chair (Mrs. Barnes): I want to point out to all my colleagues in this room that I have allowed great leniency today in the latitude of questioning being on point on the two bills, mainly because these two sets of witnesses were here talking on only one clause of one of the bills. I, in the chair, will not allow that amount of latitude in future meetings unless the same situation happens again.

Evidence has been submitted to this committee that would disagree with some of the statements you have made today. If you have evidence to support some of the statements you have made here today, you would be welcome—and I give this invitation out every day—to submit it to the clerk. Once it's submitted to the clerk, it can come around.

I thank you for coming today.

Meeting adjourned.

[Translation]

En réalité, le gouvernement n'a pas envisagé les répercussions possibles. Il ne sait plus sur quel pied danser.

Ma recommandation est donc d'abandonner l'idée de la liste. Acceptons les recommandations de l'Association du Barreau du Québec. Je ne retrouve pas la citation exacte. Julian Roberts fait cependant valoir au nom de cette association que de façon générale le droit pénal auquel nous sommes habitués évite l'utilisation de ce genre de liste, mais s'attache d'abord aux principes fondamentaux. Le présent projet de loi doit être conçu de cette façon.

La vice-présidente (Mme Barnes): Je signale à tous mes collègues que je me suis montrée très indulgente aujourd'hui en ce qui concerne la pertinence des questions par rapport aux deux projets de loi à l'étude, surtout parce que les deux groupes de témoins s'intéressaient seulement à un article de l'un des projets de loi. En tant que présidente, je n'entends pas accorder la même latitude aux intervenants à l'avenir, à moins évidemment que la même situation ne se représente.

Le comité a entendu des témoignages qui semblent aller à l'encontre de certaines de vos affirmations aujourd'hui. Si vous voulez les étayer, vous pouvez le faire—je fais la même invitation à tout le monde—en vous adressant au greffier. Celui-ci se chargera de recevoir et de distribuer l'information.

Je vous remercie de votre témoignage.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Focus on the Family (Canada) Association:

Jim Slater, Vice-President, Public Policy.

From Christian Brethren:

Bill Johnstone;

Don Logan.

TÉMOINS

De «Focus on the Family (Canada) Association»:

Jim Slater, vice-président, Politiques publiques.

De «Christian Brethren»:

Bill Johnstone;

Don Logan.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9